

**Lafleur mène le Canadien à sa 1ère victoire**

— D 1

**Jeux du Commonwealth**  
**Marche de 30 km: Jobin doit se contenter de la médaille d'argent**

— D 3

**Les Brewers acculés au pied du mur**

— D 1

**Ouverture du Salon Agro-alimentaire**  
**Les producteurs de porcs reprennent du poil de la bête**

— B 1

**Broyé par un "dix roues"**

**Il donne le signal de sa mort**

# la tribune

73e ANNÉE — No 91 — 36 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, JEUDI 7 OCTOBRE 1982 —

(SAMEDI 60¢) 40¢  
 Livraison à domicile  
 \$2.15 par semaine

• **Le déficit grimperait à 28 milliards \$**

## Des programmes sociaux supprimés?

LAC MEACH (d'après PC) — Prévu initialement à 20 milliards \$, le déficit du budget fédéral pourrait grimper en flèche et avoisiner les 26 milliards \$. Certains observateurs parlent même de 28 milliards \$.

Si les ténors du cabinet Trudeau refusent de confirmer cette "rumeur", ils n'en regarderaient pas moins avec inquiétude l'évolution du déficit budgétaire, puisque le coût des programmes sociaux a été au centre des discussions, hier lors de la réunion au

Lac Meach. La suppression pure et simple de certains programmes sociaux universels aurait été envisagée, notamment celui touchant les allocations familiales. Interrogé par les journalistes, M. John Roberts, ministre de l'Environ-

nement et président du comité du cabinet sur les Communications, n'a voulu ni confirmer ni démentir la rumeur selon laquelle le déficit du budget fédéral prévu à 20 milliards \$ en juin dernier - pourrait grimper à 26 ou 28 milliards \$.

"Je ne suis pas là, dit-il, pour vous dire quelles informations exactement ont été communiquées au Cabinet." M. Roberts a ajouté qu'il ne comptait pas s'amuser à confirmer ou démentir les divers rumeurs dont "vous faites état".

### Programmes sociaux

Le ministre devait toutefois admettre que la question des programmes sociaux avait été discutée.

Fait révélateur, alors qu'elle ne fait pas normalement partie du comité sur les priorités, la ministre Monique Bégin, responsable de la Santé et du Bien-être social, a assisté aux délibérations d'hier, ce qui laisse entrevoir que les programmes sociaux pourraient bien se retrouver quelque peu triturés au lendemain du discours du Trône à la fin du mois.

De ses 73 milliards \$ de dépenses, Ottawa engloutit quelque 22 milliards \$ au seul chapitre de la Santé et du Bien-être social, poste de dépenses qui dépasse même celui de la dette publique, qui accapare 16,7 milliards \$, selon les prévisions 1982-1983.

Quant au ministre de l'Emploi Lloyd Axworthy, il a soutenu que le gouvernement n'avait pas encore fait son lit quant à une hausse prochaine des cotisations d'assurance-chômage qu'il avait prédit d'ici les six prochaines semaines.

Il devait toutefois admettre qu'Ottawa pourrait sabrer dans les entrées au pays d'immigrants et de réfugiés, afin protéger l'emploi de travailleurs canadiens.

• **Le sommet du Lac Meach** — B 3



Le ministre des Finances, Marc Lalonde, a franchi la barrière de journalistes sans faire aucun commentaire sur les discussions de la journée.

## • Fonction publique

### Négociations rompues

QUEBEC (PC) — Les négociations entre le gouvernement et ses 41,000 employés de la fonction publique ont été rompues hier à la suite du rejet de la proposition syndicale d'accepter un gel des salaires de 12 mois.

"Nos membres n'auront plus d'autre choix que de subir les coupures de la Loi 70", a déclaré hier après-midi le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, Jean-Louis Harguindeguy, après avoir été informé que la ministre de la Fonction publique Denise Leblanc-Bantey, jugeait inacceptable sa contre-proposition de la semaine dernière.

"Nous, nous avons démontré notre bonne foi en proposant un gel des salaires tandis que le gouvernement a démontré qu'il n'était pas de bonne foi dans les négociations, si l'on peut appeler ça des négociations. On revient à la période de dictature de Duplessis", a commenté le chef syndical.

Pour M. Harguindeguy, il est inutile

de continuer de négocier même sur les clauses normatives, "car il est évident qu'il n'y a pas moyen de négocier".

Dans sa contre-proposition du 30 septembre, le SFPQ acceptait un gel des salaires, sur la base des traitements actuels, pour la période du 1er juillet dernier au 30 juin 1983.

Le SFPQ avait entrepris les négociations avec le gouvernement à la mi-septembre.

La ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey, a qualifié la proposition d'inacceptable parce que, dit-elle, il ne s'agit pas d'un gel mais plutôt du maintien d'une augmentation de 9 p.c. versée depuis le premier juillet dernier.

## bonne journée!

TEMPÉRATURE—  
 PLUIE: 15°C.  
 DEMAIN: NUAGEUX

C-7

### Aujourd'hui

#### FAILLITE

Les employés des sociétés sherbrookoises Thompson et Alix et Nutrival, ainsi que plus de 350 petits épiciers de la région, ont été avisés hier de la prise de possession par la Banque nationale du Canada des actifs des deux entreprises. Toutefois, a appris Gilles Fisette, il y a encore de l'espoir de les voir revivre toutes les deux.

A-3

#### 100,000 \$ DE PERDUS

Parce qu'ils croient à tort ne pas être éligibles au programme ou qu'ils complètent mal les formulaires, les étudiants de l'Université de Sherbrooke, indique Michel Rondeau, se priveront de \$100,000 cette année.

A-2

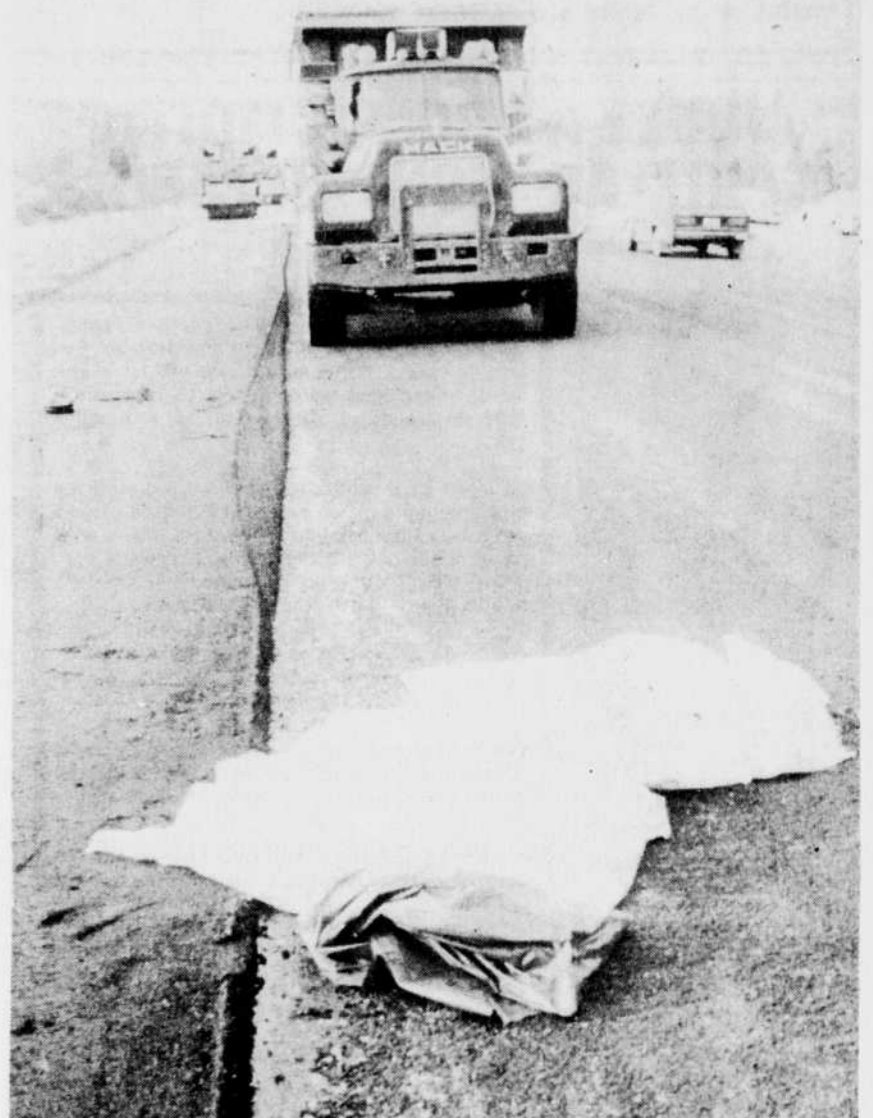
#### DEUX TAXES

Les ex-résidents de Rock-Forest annexés à Deauville devront vraisemblablement payer des taxes aux deux municipalités. C'est du moins ce qu'a expliqué à François Gougeon le directeur général de Rock-Forest, M. Richard Parienteau.

A-5

#### SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS et DIV. .... C-3
- CARR. et PROF. .... B-6
- DÉCÈS ..... C-10
- D'UNE LIGNE ..... A-2
- FINANCE ..... B-4
- INTERNATIONAL ..... B-8
- PETITES ANNONCES ..... C-5
- ROMAN ..... C-8
- SPORTS ..... D-1
- VIVRE EN '82 ..... C-1



La victime, recouverte d'un drap blanc, a été littéralement écrasée par l'énorme camion que l'on voit en arrière-plan.

par Michel Morin

SHERBROOKE — Un travailleur de la compagnie Désourdy aurait donné involontairement le signal de sa mort, hier, en indiquant à un camion qu'il pouvait amorcer sa manoeuvre de recul. Après avoir donné ses directives, la victime aurait alors marché dans le même sens que le "dix roues", décision fatale puisqu'il fut happé et écrasé à mort sous les roues du mastodonte chargé de 17 tonnes d'asphalte.

La victime, M. André Bédard, âgé de 41 ans et domicilié au 1, rue Québec à Ascot Corner, vérifiait des travaux de pavage effectués sur un tronçon de l'autoroute 55 à environ trois kilomètres au sud de la sortie de Windsor, lorsque l'accident s'est produit, vers 16h35, a indiqué l'agent René Côté, responsable du service d'information de la Sûreté du Québec.

Le camion, avec son chargement de 17 tonnes d'asphalte, a littéralement broyé la victime. Le camionneur n'aurait pas vu M. Bédard lors de sa manoeuvre.

C'est l'agent Dumont de la Sûreté du Québec de Richmond qui a été chargé de l'enquête dans cette affaire. L'agent Jean-Guy Lord du Service des identités judiciaires a aussi été appelé sur les lieux, compte tenu de l'état méconnaissable de la victime.

Les ambulanciers de la Maison S.O.S., assistés des ambulanciers de la Maison Brian et Monfette, ont été dépêchés sur les lieux de l'accident.

M. Bédard était marié et père de famille. Il en était à sa dixième année au service de la compagnie Désourdy.

## "M. le maire... donnez-nous du travail"

par Claude Corriveau

WINDSOR — "M. le maire, donnez-nous du travail!"

Cette note laconique a été laissée sur le bureau du maire de Windsor, M. Marcel Noël, par des individus qui venaient tout juste de commettre des actes de vandalisme à l'hôtel de ville de cette municipalité.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, les vandales se sont introduits à l'intérieur de l'édifice, causant des dommages matériels évalués à environ 2,000 \$. Les visiteurs nocturnes ont pénétré à l'intérieur de l'établissement par une fenêtre de la salle de bain donnant sur la salle de délibérations du conseil de ville, au deuxième étage.

Ils ont par la suite enfoncé les portes des bureaux du maire, du secrétaire-trésorier et du greffier dans l'espoir sans doute de mettre la main sur des sommes d'argent. Mais ils sont repartis bredouilles.

De plus, les malfaiteurs ont en vain tenté d'ouvrir la voûte et la distributrice de liqueur douce. Les policiers de la Sûreté municipale de Windsor n'ont pour l'instant effectué aucune arrestation dans cette affaire. L'enquête est menée par le lieutenant Denis St-Onge.

## Catastrophes minières

D'après AP et Reuter

Deux catastrophes minières, l'une au Liberia, l'autre dans le sud-ouest de la Pologne, ont coûté la vie, hier, à 40 travailleurs et causé des blessures à 59 de leurs confrères.

En matinée, un effondrement dans une mine de fer au Liberia a enseveli un camp de mineurs, faisant, selon le ministère de l'Information, 34 morts et 38 blessés.

D'autre part, six mineurs ont été tués dans un éboulement, le troisième depuis juin, à la mine de charbon de Dymitrov, près de Bytom, a annoncé l'agence de presse polonaise Pap.

L'agence a indiqué que l'éboulement s'est produit à la suite d'une secousse sismique, qui a causé l'affaissement d'une galerie longue de 140 mètres, et précise que 21 personnes ont été blessées, dont 10 grièvement, qui sont soignées à l'hôpital.

**2<sup>e</sup> Salon Agro-alimentaire Invitation à toute la population de l'Estrie**  
**7-8-9-10 octobre**

Centre Communautaire de Fleurimont (Aréna)  
 1671 Chemin Duplessis

d'une ligne à la page  
PUBLICITE PUBLIC REPORTAGE CONCOURS  
PUBLI PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

**CENTRAIDE ESTRIE**



Remise par Monsieur Marcel Labonté, président de Centraide Estrie, de \$3,100, à Monsieur Robert Houle de l'Action communautaire du Centre sud l'ACCENTS.

**En prêts et bourses aux étudiants**

**Il se perd au moins 100,000 \$ par année**

— Robert Rouleau

SHERBROOKE — "Il se perd au moins 100,000 \$ par année en prêts et bourses!"

C'est ce que révèle M. Robert Rouleau, directeur du service d'aide financière de l'Université de Sherbrooke.

En effet, note M. Rouleau, plusieurs étudiants négligent de faire des demandes de prêts et bourses chaque année en pensant qu'ils n'y ont sans doute pas droit et plusieurs autres font des erreurs dans leur demande de prêts et bourses; c'est pourquoi il est important de faire la vérification des formulaires de demandes.

M. Rouleau révèle qu'en une seule journée, il y a peu, le travail du service d'aide financière de l'Université de Sherbrooke a permis de récupérer quelque 14,000 \$ auxquels des étudiants avaient droit et que ces étudiants auraient effectivement perdus

s'ils n'avaient pas recourus aux services de l'Aide financière.

Dans cet ordre d'idée, le service d'aide financière lance précisément un appel aux étudiants qui ont essayé un refus de leur demande de prêts et bourses cette année en raison du revenu de leurs parents, car le service d'aide financière a appris qu'il s'était glissé une erreur dans le calcul du revenu des parents dans les formulaires, de sorte qu'il se pourrait que des étudiants ayant d'abord essayé un refus puissent bénéficier d'un prêt et d'une bourse quand le calcul aura été refait.

Ces étudiants pourront prendre un rendez-vous avec Mme Bibiane Poulin, de l'Aide financière, et se présenter avec une copie du rapport d'impôt de leurs parents afin de refaire le calcul. D'ailleurs, Mme Poulin croit que même des étudiants considérés comme dépendants de leurs parents et ayant vu leur demande acceptée pour-

raient avoir droit à une somme supérieure à celle qui avait été calculée dans un premier temps.

Selon le directeur de l'Aide financière, M. Rouleau, les besoins des étudiants en ce qui touche les renseignements relatifs à l'aide qu'ils peuvent recevoir sont considérables et dépassent ce que les étudiants eux-mêmes peuvent imaginer. Plusieurs ne savent pas qu'ils ont droit à une aide financière; plusieurs ont droit à plus qu'ils ne le supposent; plusieurs ignorent les mécanismes qui permettent de dépanner les étudiants dans l'attente de leurs prêts et bourses et plusieurs ignorent aussi qu'il y a un fonds de dépannage pour les étudiants qui ne recevront aucune aide financière du gouvernement.

Ce sont tous ces cas et une multitude d'autres encore qui ont amené le service d'aide financière à concevoir la création d'une "clinique financière" qui ouvrira ses portes à la clien-

tele de l'Université de Sherbrooke vers la fin octobre: cette "clinique", située au centre social, renseignera les intéressés et leur viendra en aide sur leur situation financière afin de leur permettre de passer l'année dans les meilleures conditions possibles.

En 1980-1981, quelque 7,4 millions \$ avaient été accordés en prêts et bourses aux étudiants de l'Université de Sherbrooke. L'an dernier, ce montant s'élevait à plus de 9 millions \$. M. Robert Rouleau prévoit que cette année battra des records en s'approchant tout près des 12 millions \$!

Il semble que 57 pour cent des étudiants de l'Université de Sherbrooke ont fait des demandes de prêts et bourses cette année, comparativement à 52 pour cent l'an dernier. Tout près du quart de ces demandes proviendraient cette année de gens qui se sont inscrits à l'Université après être déjà allés sur le marché du travail.

**JOUEZ AU GOLF A MOITIE PRIX AU MONT ORFORD.**



La Tribune est heureuse de vous offrir en collaboration avec les autorités du golf du Mont Orford, la chance de fouler à moitié prix les allées de ce magnifique parcours de 18 trous situé près de Magog, à compter du 13 septembre 1982.

La façon de procéder est simple. Un groupe de quatre joueurs qui se présente à la boutique du pro avec cette découpeure du journal n'aura qu'à payer le prix de deux billets pour le droit de parcours. S'il n'y a que trois joueurs, ils ne paieront que le prix de deux droits de parcours.

L'offre de La Tribune et du Mont Orford est valide sur semaine, soit du lundi au vendredi, jusqu'au 15 octobre 1982.

Les golfeurs désireux de jouer sur le parcours d'Orford n'ont donc qu'à découper cette annonce pour profiter d'un décor enchanteur.

NON VALABLE POUR LES TOURNOIS

Une gracieuseté de votre quotidien **la tribune**

**Vol d'un... panache de caribou**

"C'est scandaleux" — le propriétaire



M. Iwanowsky indique l'endroit où se trouvait le panache de caribou quand un individu a cru bon de s'en approprier.

SHERBROOKE (MM) — Les vols sont de plus en plus nombreux, c'est connu. Dans les stations-service, les domiciles privés, les garages, les épiceries ou les banques, les malfaiteurs ne se gênent pas pour raffer tout ce qui leur tombe sous la main. De l'essence, des sacs à main, de l'argent et... même un panache de caribou!

C'est du moins la mésaventure dont a été victime un disciple de Nemrod sherbrookois.

En effet, M. Ole Iwanowsky se faisait dernièrement chiper son panache de caribou, si cher à ses yeux, par un individu désireux, semble-t-il, d'apporter une touche originale à son salon.

"C'est scandaleux. Me faire voler mon panache de caribou, qu'est-ce que les gens pensent? Je me demande bien quelle utilité peut avoir un tel panache. Le voleur ne pourra tout de même pas le remettre dans un tiroir", de lancer M. Iwanowsky, visiblement choqué par la tournure des événements.

Depuis un an

Le panache de caribou, un trophée selon le chasseur, a été volé mardi dernier. M. Iwanowsky avait en sa

possession cette pièce de collection depuis plus d'un an. Ce panache était la récompense d'une chasse effectuée l'année dernière dans le bout de Schefferville.

"J'avais ce panache en ma possession depuis plus d'un an. Je ne l'ai pas fait empailler parce que je voulais traiter la tête de l'animal moi-même. A cause de l'odeur, je sortais souvent mon panache à l'extérieur de ma maison. Je le lavais fréquemment avec des solutions puissantes pour dissiper ces odeurs. Il était presque prêt et voilà qu'on me le vole. C'était un panache de quatre palettes, d'une symétrie parfaite", se souvient le chasseur.

Constatant le vol, M. Iwanowsky a immédiatement alerté les policiers de la Sûreté municipale de Sherbrooke dans le but de retracer l'objet volé. "Pour les policiers, ce n'est peut-être pas très important un panache de caribou volé. La protection du public est bien plus importante, je comprends cela. Mais pour moi, mon panache c'est vraiment quelque chose. J'espère qu'on va le retrouver bientôt. De mon côté, j'effectue des recherches intensives. Et si c'est une blague de la part de mes copains, je ne la trouve pas drôle du tout."



**Plus de peur que de mal**

Un accident de la circulation impliquant deux véhicules est survenu hier à l'angle des rues Murray et Conseil. Mme Louise Gagné de Manchester dans l'état du New Hampshire, a subi des blessures légères lors de cet accident. Il semble qu'une perte de contrôle soit à l'origine de l'impact. Les constables Desmarais et Julien de la Sûreté municipale ont procédé aux constatations d'usage.

**Rattrapé après avoir volé un sac à main**

SHERBROOKE (MM) — Une jeune femme, qui venait tout juste de sortir d'une institution bancaire à l'angle des rues Bryant et King Ouest, a vu un individu lui voler son sac à main et prendre la poudre d'escampette... mais pas pour longtemps.

Alerté par les cris de Louise Falardeau, qui incidemment est secrétaire à la station radiophonique CHLT, M. Bertrand Gosselin, un de ses confrères de travail, s'est aussitôt lancé à la poursuite du malfaiteur, pendant que l'alerte était donnée aux policiers de la Sûreté municipale de Sherbrooke.

Le voleur s'était dirigé à l'arrière d'un établissement du secteur, se réfugiant dans le stationnement sous l'édifice. C'est là que s'est rendu Bertrand Gosselin dans l'espoir de lui mettre la main au collet.

Aidé dans ses recherches par un autre confrère de travail et par les policiers arrivés sur les lieux du méfait, M. Gosselin rattrapa avec ses aides l'individu quelques minutes plus tard.

Le voleur s'était terré dans un trou et n'osait sortir de là en raison de la présence de chercheurs.

Il a été immédiatement appréhendé par les policiers, n'offrant aucune résistance. Le jeune homme (17 ou 18 ans) serait originaire de Lac-Mégantic et il aurait agi de la sorte parce qu'il n'avait pas mangé depuis trois jours. C'est du moins ce qu'il a raconté à Bertrand Gosselin.

**Il avait oublié de payer le montant du plein d'essence**

SHERBROOKE — Un bon samaritain ayant oublié de payer le montant du plein d'essence fait dans une station-service de Fleurimont, a été recherché par les policiers de la Sûreté municipale de Sherbrooke après que le propriétaire de l'établissement eut alerté les forces de l'ordre de ce qui venait de se produire.

L'incident est survenu en matinée hier et ce n'est qu'après quelques heures que le conducteur du véhicule a réalisé son oubli.

L'individu en question a cependant rendu une seconde visite au propriétaire de la station-service pour s'acquitter cette fois-ci de sa dette en présentant ses excuses.

Les recherches ont immédiatement pris fin et tout est finalement rentré

dans l'ordre. Aucune arrestation n'a été faite.

**Alerte générale**

Les pompiers des postes numéro 1 et 2 se sont rendus hier, vers 13h00, au Foyer St-Joseph pour personnes âgées où l'alerte avait été donnée.

Arrivés sur les lieux, ils ont constaté qu'il s'agissait en fait d'une fausse alerte, le système d'alarme ayant été déclenché par trois honnêtes hommes fumant la pipe et qui étaient assis sous le détecteur de fumée.

L'incident aura quand même causé un certain émoi, mais les trois hommes n'ont pas cessé de fumer pour autant.

**Bingo**  
la tribune **2-1000**

Utilisez la carte La Tribune IV livrée dans votre journal du 18 septembre 1982 et que vous devez compléter pour gagner un marathon.

**2 MARATHONS CONSECUTIFS D'UNE VALEUR DE \$1,000. CHACUN**

**MARATHON NO 1**  
**MONTANT A GAGNER \$1000.**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
Mardi, le 5 octobre 1982:  
**I-21**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
Mercredi, le 6 octobre 1982:  
**G-60**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
Jeudi, le 7 octobre 1982:  
**N-34**

- REGLEMENT:**
- 1- Le Bingo 2-1000 est une série de 2 BINGOS. MARATHONS successifs dont l'un est de \$1000. Dans chacun de ces cas, s'il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
  - 2- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription LA TRIBUNE IV (couleur bleue) distribuée dans le journal.
  - 3- La carte LA TRIBUNE IV a été distribuée avec l'édition du 18 septembre 1982. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
  - 4- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon) appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 a.m. et 4:30 p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
  - 5- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT: MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre
  - 6- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
  - 7- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
  - 8- La Tribune ne sera en aucun cas responsable pour plus de \$1000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
  - 9- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
  - 10- Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Règle des loteries et courses.
  - 11- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours. 82257

**la tribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

**YVON DUBÉ**  
Président et Éditeur

**JEAN VIGNEAULT**  
Rédacteur en chef

**FRANCOIS VAILLANCOURT**  
Directeur du service de la publicité

**GASTON GAGNE**  
Directeur du service du tirage

**Courrier de deuxième classe**  
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos facilitées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

**carnet**

Lucien Lavigne n'a pas lâché de l'éte: la pêche, le golf, il est plein de " pep ". Dawson Beaulieu ne peut pas le suivre.

— O —

Le prochain souper au Club social sera celui des fruits de mer. Il y en a plusieurs qui en profiteraient pour sortir de leur coquille le 27 novembre.

— O —

Lucien Dion est réélu depuis nombre d'années trésorier du Club social. C'est son beau-frère Maurice Tanguay qui le supporte.

— O —

Avez-vous remarqué que La Tribune de mercredi contenait des coupons pour une valeur de 4.09 \$ ainsi que tous les spéciaux de la semaine?

— O —

Ca fait maintenant deux ans que l'on cherche le comptable qui ne prend pas son bain. Des gens pensent qu'il serait à l'impôt.

— O —

Si l'ami Alphonse Saumier n'a pas le temps à tous les jours de prendre sa douche, c'est qu'il aurait trop de " bonnes actions " à exécuter.

**King wellington**  
RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Me Jean-Pierre Rancourt, qui a déjà appartenu à l'organisation des Cougars de Chicago dans l'ancienne association mondiale de hockey, participera en février à des tournois de hockey en France et en Allemagne...

— O —

A compter d'aujourd'hui et jusqu'à samedi, les responsables et le personnel du Service des incendies de Sherbrooke seront présents au centre commercial Le Carrefour de l'estrie dans le cadre de la semaine nationale de la prévention des incendies... Les conseils de prévention porteront plus particulièrement sur le chauffage au bois...

**BUREAU & BUREAU**  
400, rue GALT, SHERBROOKE  
LAVEUSES-SECHEUSES  
Inglis 69116

**TUILE CERAMIQUE**  
**ROBERT VILLEMARE INC.**  
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L 1W6, (Face au Motel La Réserve)  
**563-4030**

Confiez vos travaux à des professionnels

Avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles.

Egalement distributeur des tuiles "Ramka"

Motel La Réserve Val Estrie

**Boul. Bourque**

**TUILE CERAMIQUE**  
ROBERT VILLEMARE  
8437

**La Quotidienne**  
4467  
Numéro boni: 409302

• Thompson & Alix

# Sa vie ne tient plus qu'à un fil

Nutrival lui, s'accroche encore selon André Hamel

par Gilles Fiset

**SHERBROOKE** — La vie de Thompson et Alix ne tient plus qu'à un fil... d'araignée, s'il faut reprendre l'expression employée par son directeur général, M. André Hamel, alors que celle de Nutrival semble encore s'accrocher à quelques cordes.

Hier matin, la Banque nationale de la rue Wellington, le principal créancier, se prévalait d'un article de la Loi des banques, prenait possession des deux compagnies reliées à l'intérieur du holding Nutrigestion et nommait un nouvel administrateur "afin de voir à sauvegarder les intérêts de la banque face aux prétentions des autres créanciers. La Banque a pris cette décision puisque les deux compagnies ne pouvaient plus respecter leurs obligations envers la banque", dit-on à Montréal, au siège social de la Banque nationale.

Selon la banque, le nouvel administrateur a le mandat d'étudier les livres de ces compagnies ainsi que toutes les possibilités qui permettraient aux compagnies de relancer leurs activités tout en assurant les actifs de la banque. Sinon...

"Ce n'est qu'une fois toutes les pièces du dossier en main qu'une décision sera prise", explique-t-on en ajoutant qu'on devrait être fixé d'ici la fin de la semaine ou au début de la prochaine.

Du côté de la SODEQ-Estrie qui a investi il y a plus d'un an 200,000 \$ dans Thompson et Alix, on fait mon-

tre de la même prudence et on dit que tout sera fait "pour sauver le bateau".

Toutefois, on ne cache pas que les chances de relance s'amenuisent alors que les délais se réduisent en nombre de quelques jours. Encore que Nutrival dit nourrir encore des espoirs.

Un acheteur éventuel (une importante chaîne d'alimentation de Montréal) figurait dans le portrait depuis quelques mois. Vendredi passé, il retirait son offre d'achat des deux compagnies et tout indique, selon M. Hamel, qu'il ne faut plus rien attendre de ce côté.

Hier midi, ce dernier a eu la lourde tâche — "le moment le plus dur dans mes 22 ans de carrière, ici" — d'annoncer cette nouvelle aux 66 employés de Thompson et Alix. La centaine d'employés sont syndiqués auprès de la CSO.

Hier soir, les employés de Nutrival devaient se réunir avec leur syndicat, l'Union des employés de commerce, local 504, afin de faire le point sur la situation et voir comment on pourra récupérer les salaires non versés depuis une semaine ainsi que la rémunération de départ.

Pour Nutrival, une fermeture signifierait également la fin, vendredi soir, des trois entrepôts d'alimentation en gros, Subito, située rue Wellington, à Sherbrooke, ainsi qu'à Magog et Drummondville. Les clients, des petits marchands d'alimentation, ont été avisés d'acquiescer le plus rapidement que possible leurs factures.

Pour l'instant, les opérations de Nutrival continuent à s'effectuer, de dire M. Réal Roux, directeur général et n'affectent et n'affecteront jamais les marchés Nutri Plus, Nutri Mieux ou Nutri Extra et les marchands indépendants qui appartiennent à des particuliers et dont l'approvisionnement serait toujours assuré même si Nutrival disparaît de la carte.

Il a été impossible de connaître l'ampleur de la dette de Thompson et Alix et de Nutrival, ni les actifs exacts. Deux actionnaires principaux qu'on n'a pas voulu identifier, avaient pris en main la compagnie Thompson et Alix en avril dernier et avaient investi plusieurs centaines de milliers de dollars, croyant pouvoir relancer les activités. En vain.

La Banque nationale a choisi la firme de comptables agréés montréalaise Raymond Chabot et associés pour diriger la prise de possession. Le responsable du dossier est M. Pierre Gervais.



## Dépanneurs et épiceries

# Mauvaise surprise pour les petits propriétaires

**SHERBROOKE (GF)** — Consternation et désarroi, hier matin, pour des petits propriétaires de dépanneur ou d'épicerie — ils sont plus de 350 — lorsqu'ils se sont présentés, comme ils le font régulièrement, chez Subito, rue Wellington, afin de "faire leur épicerie".

Une mauvaise nouvelle les attendait.

Le gérant de l'endroit, M. Richard Robert, les avisait des difficultés de Nutrival, de l'intervention de la banque et de la nécessité d'acquiescer tous leurs comptes en souffrance.

Selon un marchand qui a rejoint La Tribune et qui désire conserver l'anonymat, on comprenait alors que Subito de Sherbrooke ainsi que les deux autres entrepôts d'alimentation de Magog et de Drummondville allaient fermer leurs portes, vendredi soir.

Pour M. Réal Roux, directeur général, cette déduction est prématurée. L'administrateur nommé par la banque doit analyser la situation avant de conseiller quelque geste que ce soit.

L'espoir est toujours de rigueur, boulevard Queen nord, chez Nutrival.

Toutefois, les petits marchands concernés se sentent en droit de s'inquiéter. "C'est très dur pour nous. Nous sommes habitués à faire affaires ici. Subito, c'est le plus gros en ville..."

Pour nous, aller ailleurs signifie bien des problèmes. Les files d'attente seront plus longues, l'approvisionnement plus difficile chez une autre compagnie. On perdra du temps précieux pour opérer nos commerces", de dire le marchand anonyme.

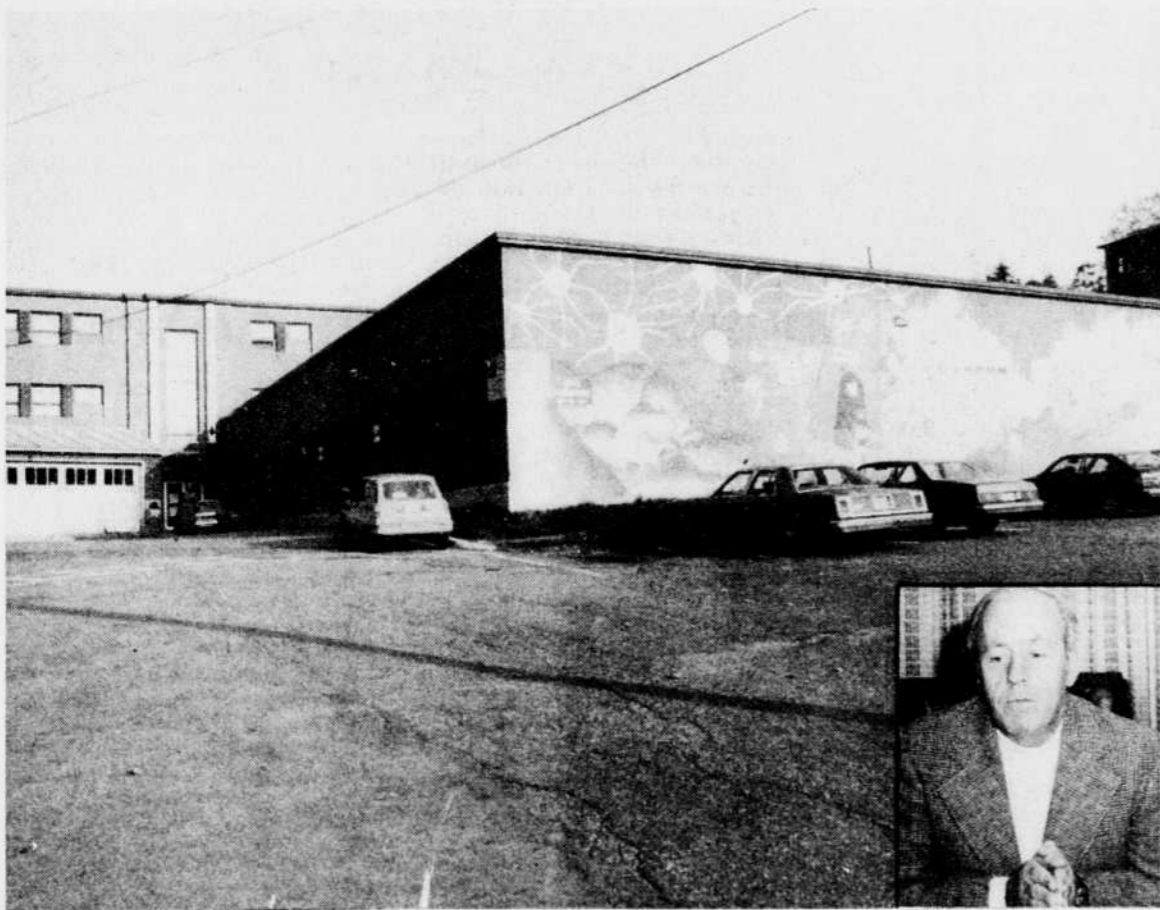
Hier matin, quelques marchands se sont réunis à leur sortie de Subito. On discutait ferme. "Nous sommes 350 environ à faire affaires avec Subito. Il faudrait se réunir ensemble et cher-

*"A 200 \$ chacun, on pourrait acheter Subito... Dans la famille Nutri, on se tient, rien n'est perdu"*

che, à 200 \$ chacun, on pourrait acheter Subito", de suggérer l'un d'eux.

Ces marchands se disent d'autant plus inquiets du fait que la nouvelle était partielle et subite.

M. Roux, lui, se fait rassurant: "Dans la famille Nutri, on se tient. Rien n'est perdu..."



Plus de 3000 personnes par semaine fréquentent le Centre Ste-Jeanne d'Arc. En médaillon, M. Hervé Grenier, directeur du centre.

# Le Centre Ste-Jeanne d'Arc devra-t-il fermer?

par Léon Dion

**SHERBROOKE** — Le Centre de loisirs Ste-Jeanne d'Arc, que fréquentent environ 3,000 personnes par semaine, devra-t-il fermer ses portes? Ce sont les administrateurs du Centre eux-mêmes qui se posent publiquement la question devant de sérieuses difficultés financières.

Créé depuis près de 20 ans, le Centre Ste-Jeanne d'Arc a une réputation qui déborde largement le quartier ouest, comme sa clientèle d'ailleurs.

Toujours très nombreuse, cette clientèle continue d'affluer au Centre. Et les administrateurs sont convaincus que les usagers ne voudraient jamais accepter une fermeture. Mais les difficultés sont réelles.

Dans sa déclaration, le Centre s'en prend exclusivement au gouver-

nement provincial, de qui on vient d'essayer en septembre un autre refus de subvention (plus précisément ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche).

Quant à la Ville de Sherbrooke, on n'a que des félicitations. "La Ville de Sherbrooke, par le biais des programmes conjoints avec le Centre et une aide technique, a largement contribué à augmenter la quantité et la qualité des services offerts à la population. De plus, le Centre

a reçu une subvention de 15,000 \$ de la Ville pour l'année 1982".

"Il faut donc dire que si le centre est dans une position financière très grave, ce n'est pas la faute de la Ville de Sherbrooke", précise le conseil d'administration par le biais du directeur, M. Hervé Grenier. La clientèle est nombreuse, mais comme leurs concitoyens, ces gens sont moins riches à cause de la crise économique. Les rentrées d'argent du Centre s'en sont ressenties. C'est un des aspects du problème.

Le Centre n'est pas resté sans réagir. "Déjà en mai '81, il était prévisible que l'année 1981-82 serait déficitaire. Pour parer à cette situation, la direction a fait de multiples coupures au chapitre des dépenses telles qu'un homme en moins, modifications des heures d'ouverture, redistribution des tâches, etc."

En même temps, on tente d'autres choses pour de nouvelles sources de revenus comme un cocktail-bénéfice, la recherche et l'obtention de subventions auprès du secteur privé.

Mais tout cela n'empêche pas le Centre de terminer son année fiscale au 30 juin '82 avec un déficit de 19,978 \$. Pour l'année en cours, les administrateurs font face à un déficit possible de 32,000 \$. En somme, le Centre avoue être devant un "besoin urgent de 52,000 \$".

En ce moment, les administrateurs du Centre adressent directement des questions au premier ministre René Lévesque de qui ils espèrent une action concrète. On lance un appel à l'aide pour éviter le pire.

Ils demandent pourquoi le Centre Ste-Jeanne d'Arc reçoit un non systématique à ses demandes d'assistance financière depuis sept ou huit ans. Pourquoi d'au-

tres centres communautaires dans la province reçoivent des subventions totalisant des millions alors que pour Ste-Jeanne d'Arc, "c'est la disette complète en dépit du fait que nous rencontrons les critères d'admissibilité du ministère du Loisir"?

On se demande ce qu'il faut faire pour obtenir justice et permettre à la population de Sherbrooke de conserver son centre alors que d'autres villes en ont trois. "Quand le Centre de loisirs Ste-Jeanne d'Arc aura-t-il droit à l'assistance financière plutôt qu'à des promesses et des belles excuses?"

Ils demandent aussi pourquoi la recommandation du député de Sherbrooke et ministre de "votre cabinet accompagnant notre der-

## Avis public

Gouvernement du Québec  
Industrie, Commerce et Tourisme

**LOI DES HEURES D'AFFAIRES\*  
LE LUNDI 11 OCTOBRE 1982  
JOUR DE L'ACTION DE GRACES**

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, responsable de l'application de la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail, tient à aviser les propriétaires, les gérants et les employés des établissements commerciaux de vente au détail que le lundi 11 octobre 1982, jour de l'Action de grâce, est considéré comme jour férié, en vertu de la loi des heures d'affaires.

Par conséquent, aucun client ne doit être admis dans ces établissements de détail le 11 octobre 1982. Toute infraction à cette loi est passible d'une amende pouvant atteindre 1 000\$.

Il est toutefois à noter que la Loi des heures d'affaires ne s'applique pas à un établissement commercial ni à une partie distincte et cloisonnée d'un établissement commercial dont l'activité exclusive est la vente de journaux ou de périodiques, de tabac ou des objets requis pour l'usage du tabac, de repas, de denrées pour consommation sur place, de pâtisseries ou de confiseries, de produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, d'essence, d'huile à moteur ou d'huile à chauffage, d'automobiles, de remorques ou d'embarcations, de machinerie agricole, de fleurs.

Elle ne s'applique pas non plus aux établissements commerciaux dont l'activité principale est la vente au détail de denrées et dont le fonctionnement est assuré, du début à la fin d'une journée de vingt-quatre heures, par un effectif total d'au plus trois personnes comprenant patrons et employés, toutefois, ce commerce ne devra pas faire partie d'un plus grand nombre d'établissements commerciaux liés les uns aux autres en association.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de composer:

**A MONTRÉAL: 514-873-5564  
A QUÉBEC: (418) 643-5045**

\* Cet avis ne concerne pas les entreprises manufacturières, les bureaux et les entreprises de services.

N.B.: La rémunération des employés est régie par la Loi sur les normes du Travail (Québec: 643-4940 — Montréal: 873-7061). 42228

## Le SEE rejette les offres de Québec

**SHERBROOKE (GF)** — Les membres du Syndicat des enseignants de l'Estrie rejettent les offres gouvernementales et expriment le souhait d'être représentés à l'intérieur du Front commun CSN-FTQ-CEQ.

C'est du moins ce qui ressort, à mi-chemin de la consultation entreprise par le SEE auprès de ses 2,800 membres de la région, au cours des deux premières assemblées tenues à Sherbrooke et à Lac-Mégantic, mardi soir.

Lors de ces deux assemblées, les membres présents ont presque unanimement (un seul vote contre) rejeté les offres salariales et normatives faites récemment par le gouvernement du Québec.

Au niveau du normatif, les enseignants n'acceptent pas le nouveau ratio professeurs-élèves qui aura pour effet de couper 8,000 emplois au Québec dont près de 400 en Estrie.

Ils dénoncent également l'augmentation de la tâche que veut leur imposer le gouvernement et qui aura pour effet de prolonger de 22 à 24 heures pour les enseignants du primaire et de 18 heures et quart à 21 heures pour les enseignants du secondaire, le nombre d'heures d'enseignement. De plus, le temps de disponibilité sera porté à 35 heures par semaine dont 27 heures à l'école.

Les enseignants disent craindre que cette disponibilité aura pour effet de créer du chômage auprès du personnel de soutien puisque l'on pourra faire appel aux enseignants pour effectuer des tâches autres que l'enseignement.

Lors des assemblées, les membres de la SEE ont également été appelés à se prononcer quant à leur adhésion au Front commun, ce qu'ils ont accepté dans une proportion de 3 pour 1.

### • Pupitre du patron

Un individu a été placé en liberté surveillée pendant six mois pour avoir causé un méfait de 242 \$ en renversant le pupitre de son patron qui venait de le congédier, à Richmond. Il a reçu cette sentence hier du juge Luc Trudel de la Cour des sessions de la paix, qui lui a de plus ordonné de réparer les dommages, e procureur Claude Melançon avait plaidé que son client, qui est un militant syndical, a vu "bleu" après avoir appris qu'il était mis à la porte à la H.H. Brown Canada Ltée.

### • Prison jusqu'à l'enquête

Le magistrat Luc Trudel de la Cour des sessions de la paix a ordonné hier la mise à l'écart de Yvon Roy jusqu'à la date de son enquête préliminaire fixée au 12 prochain. Cet individu, âgé de 18 ans, de Sherbrooke, est inculpé d'un vol par effraction d'une valeur de 70 \$ dans une habitation le 6 août, du vol d'une alliance de 400 \$ dans un vestiaire de l'aréna le 3 octobre, du vol d'une camionnette appartenant à la compagnie Ingersoll-Rand le 4, de dommages de 1,480 \$ au véhicule ainsi que de six méfaits d'une valeur totale de 875 \$.

## Au palais de justice

### • "SQ-Transport..."

La Sûreté du Québec a continué pour une deuxième journée consécutive à assurer le transport des prévenus et des détenus de la vieille prison commune de Sherbrooke parce que les préposés aux fourgons cellulaires prétendent qu'ils n'ont pas les permis de conduire appropriés.

On a appris hier que le seul surveillant détendeur d'un permis conforme au code de sécurité routière n'avait pas été sélectionné par l'établissement de la rue Winter.

Les préposés ont informé la direction qu'ils étaient prêts à passer les examens requis au bureau des véhicules automobiles mais ils n'ont pas reçu de réponse.

La tension monte entre les parties locales.

## Révision électorale: dernière journée

**SHERBROOKE** — Aujourd'hui le 7 octobre, c'est la dernière journée pour transmettre par écrit des demandes en inscription ou en radiation à propos de la liste électorale municipale.

Les électrices et électeurs qui n'ont pas encore vérifié si leur nom apparaît bien peuvent le faire aujourd'hui dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville,

et aux casernes de pompiers rue Marquette, au 1850 Prospect ou au 393 King est jusqu'à 21 heures.

Dans son avis public, le président d'élection, M. Robert L. Bélisle a bien noté que les demandes en inscription ou radiation doivent être faites par écrit et transmises à son bureau du 145 Wellington nord avant le 8 octobre. Des séances du bureau de révision suivront.

**Travailleurs et employeurs,  
hommes et femmes de tous métiers...  
Pour une même cause**

**Centraide**  
Estrie

62515-2



Roch Létourneau  
(Photo La Tribune)

# Le dossier de la police Sherbrooke-Fleurimont "Tout se déroule très bien"

— Roch Létourneau

par Léon Dion  
SHERBROOKE — Le dossier de la négociation, à propos du service de police, entre Sherbrooke et Fleurimont n'est pas encore arrivé à son terme puisqu'il reste encore cinq des neuf étapes à franchir.

"Tout se déroule très bien", de noter M. Roch Létourneau, directeur général de la Ville de Sherbrooke. Mais il reste encore des étapes importantes avant de conclure à un accord définitif.

Par exemple selon le plan d'étape, la Ville de Sherbrooke doit mener

des négociations importantes avec l'Association des policiers de Sherbrooke à propos de ce dossier. Il s'agit en fait de la prochaine et cinquième étape. Les policiers de Sherbrooke ont été informés qu'ils auraient à se prononcer sur un projet d'entente. C'était prévu puisqu'ils sont concernés au premier chef.

Les étapes suivantes consisteraient en: 6) la rédaction de deux projets de protocole d'entente, l'un général et l'autre pour l'utilisation de la cour municipale de Sherbrooke et du service du contentieux; 7) l'a-

nalyse et l'approbation officielle des protocoles par les deux parties; 8) l'analyse pour uniformiser les réglementations municipales relatives aux protocoles; 9) l'analyse pour uniformiser la signalisation routière.

Dans un rapport technique, la Ville de Sherbrooke a soumis des coûts hypothétiques à Fleurimont. Mais on refuse de dévoiler ces chiffres pour le moment. Cependant les coûts définitifs seront bien sûrs rendus publics lorsqu'on en sera à l'approbation officielle.

Dans les premières étapes, Sher-

brooke a demandé à Fleurimont quel type de services elle voulait, à évalué les ressources pour y répondre et a remis un rapport à cette dernière là-dessus. On attendait la réaction de Fleurimont avant de passer à l'étape suivante.

Dans une lettre adressée au secrétaire-trésorier de Fleurimont et datée du 24 septembre, M. Létourneau rappelait la liste des neuf étapes à franchir dans ce dossier.

La Ville de Sherbrooke est l'une des premières au Québec, sinon la première, à privilégier de façon sys-

ématique les ententes intermunicipales, fait-on remarquer à l'hôtel de ville. Des ententes existent pour les services des incendies ou l'approvisionnement en eau.

Ces ententes ou protocoles ont l'avantage d'écartier le spectre d'une régionalisation imposée dans un domaine quelconque. Les ententes ont forcément une durée limitée (par exemple la police, la loi prévoit que ça ne peut dépasser cinq ans), et une municipalité peut donc y mettre fin quand elle juge que cela ne fait plus son affaire.

## "L'entente n'est pas encore conclue" (Julien Ducharme)

SHERBROOKE (FG) — Une lettre est partie hier matin depuis l'hôtel de ville de Fleurimont vers la haute direction de la Sûreté du Québec, afin de connaître les coûts réels que représente cette force policière pour une municipalité de la taille de Fleurimont.

En faisant part de cette information hier, le maire de Fleurimont a indiqué que les discussions avec Sherbrooke n'étaient pas encore définitives. "C'est vrai que les négociations avec Sherbrooke se font de façon très sérieuses et très positives,

ce que nous avons même pu établir des choses concrètes au niveau du service, mais l'entente n'est pas encore conclue", a fait observer M. Julien Ducharme.

Si l'on décide de demander les taux quant à la Sûreté du Québec, c'est en fait pour se donner une sorte de pouvoir de négociations avec la ville de Sherbrooke. Car, comme l'a répété le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, lors de sa visite en début de semaine, il est hors de question que la Sûreté du Québec continue d'assumer les services po-

liciers dans les municipalités de plus de 5.000 habitants, même si ces derniers acceptent de payer pour. "Le ministre nous a bien dit qu'avec la Sûreté du Québec, ce serait très dispendieux. Mais c'est ne pas cela que nous voulons savoir. Nous voulons connaître les taux", a réagit M. Ducharme.

Le maire de Fleurimont a fait remarquer que c'est là le sens du mandat donné par le conseil municipal de l'endroit dans les négociations en vue de la mise sur pied d'un service de police.

## Une subvention de 156,000 \$ pour la Gorge de Coaticook

COATICOOK (FG) — "Je suis effectivement autorisé depuis un certain temps à annoncer la subvention de 156.000 \$ pour la Gorge de Coaticook, mais avant, j'exige de connaître toutes les modalités."

Le député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead a dit hier ne pas

être en mesure, "pour l'instant", d'annoncer officiellement le versement de cette aide financière, bien qu'il apparait évidemment que le principe soit acquis. "Je préfère la prudence aux déclarations officielles trop hâtives. Je ne veux pas décevoir le milieu", a émis M. Claude Tessier,

rejoint à son bureau d'Ottawa.

En fin de journée, le député fédéral notait que la confirmation pouvait n'être qu'une "question d'heures" comme de quelques jours. Le montant de la subvention est compris à même une importante somme de quelque 25 millions \$ que le gouvernement fédéral réserve à différents programmes d'aide de diverses natures.

"Avant d'annoncer officiellement que les 156.000 \$ seront versés pour finaliser les travaux d'aménagement de la Gorge de Coaticook, je veux savoir quand et comment le chèque sera versé, si ce sera d'un seul coup ou en diverses tranches... dans des comités, des députés se sont fait jouer un tour en annonçant des subventions que le milieu attend toujours. Je ne veux pas faire pareil", a rajouté M. Tessier.

### Longue attente

De son côté, le maire de Coaticook trouve que l'attente a assez duré. "Le représentant du député, ici à Coaticook, M. John Sharpe, nous dit lui aussi que c'est une question d'heures... ça fait trois semaines qu'on nous dit cela. Mais l'annonce officielle tarde", a lancé M. Ernest Lafaille.

"A Coaticook, a-t-il repris, on commence à avoir les cheveux sur la tête. Nous allons encore attendre jusqu'au milieu du mois (d'octobre). Mais au-delà de cela, nous allons devoir agir. Nous devons demander une rencontre avec les autorités."

## Campagne de sensibilisation

LAC-MEGANTIC — Les anciens combattants, certains civils de guerre et leurs personnes à charge peuvent avoir droit, s'ils sont admissibles, aux

avantages et services offerts par le ministère des Affaires des anciens combattants et les organismes associés.

Afin de mieux renseigner la population du Lac-Mégantic et de ses environs, le Ministère et la Légion royale canadienne ont conjointement organisé une campagne de sensibilisation nommée "Opération-Survie", qui se tient toute la semaine.

Des représentants du Ministère seront présents à la filiale de la Légion royale canadienne, qui est située au 3458 rue Millette, au Lac-Mégantic.

Ils donneront des renseignements et effectueront des visites à domicile, si nécessaire. Les heures de bureau seront de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 16h30 le jour, et de 19h00 à 21h00 tous les soirs.

"Opération-Service" au Lac-Mégantic, concrétise la volonté commune de la Légion royale canadienne et du Ministère de s'assurer que les anciens combattants et leurs ayants droit connaissent et puissent profiter de tous les avantages auxquels ils ont droit.

## Magog: début des classes primaires à 9 heures?

# Vive opposition des parents

SHERBROOKE — Les parents et les éducateurs de Magog s'opposent à ce que les enfants du primaire commencent l'école à 9 heures le matin pour terminer à 15h50 l'après-midi. C'est en effet ce qui se produira si la Division du transport de la Commission scolaire régionale de l'Estrie maintient sa décision de retirer 4 autobus scolaires de la circulation, à Magog, entraînant ainsi un décalage d'horaire pour les écoles du primaire de Magog.

Ces quatre autobus avaient été accordés temporairement à Magog pour

le temps de l'organisation du transport au début de l'année et leur retrait provoquerait une double tâche pour d'autres véhicules, obligeant les écoles primaires de Magog à décaler leur horaire.

Actuellement, les enfants commencent l'école à 8h30 le matin pour terminer à 14h50 l'après-midi.

Selon M. Maurice Dessureault, directeur des Services éducatifs de la Commission scolaire de Magog, et selon les parents d'enfants du primaire de Magog, il est inconcevable, en raison du transport scolaire que des en-

fants commencent et terminent leur journée si tard, compte tenu du fait que certains enfants voyagent durant 30 ou 40 minutes après la classe, ce qui les amèneraient à descendre d'autobus à domicile entre 16h10 et 16h45 selon les cas.

Il est difficile, selon M. Dessureault, d'imaginer que des enfants du primaire puisse physiquement et psychologiquement tenir le coup jusqu'à 5 heures moins quart le soir, moment, d'ailleurs, où ils ne leur reste souvent que le temps de souper, de prendre ensuite un bain, puis de se coucher selon le témoignage d'une mère de famille devant le comité exécutif de la Régionale, lors de sa dernière assemblée.

Les parents et les éducateurs de Magog s'interrogent sur le fait que les tout-petits doivent subir ce décalage d'horaire alors que leurs aînés du secondaire auraient davantage la capacité d'encaisser le coup.

A ce sujet, la Division du transport de la CSRE fait remarquer que le décalage d'horaire au niveau secondaire serait encore plus imposant étant donné que les élèves viennent de plus loin pour être transportés à la polyvalente La Roche. Selon M. Roméo Racine, directeur de la Division du transport, une pareille décision pourrait amener les classes à débuter aussi tard que 9h30 le matin, ce qui semble au moins tout aussi inconcevable que le fait de retarder les classes du primaire et ce qui aurait, d'ailleurs, des répercussions encore plus graves sur l'heure d'arrivée des élèves du secondaire à domicile, certains devant être transportés dans des secteurs encore plus éloignés de Magog que les élèves du primaire.

Pour le directeur des Services éducatifs de la Commission scolaire de Magog, les plus petits ont non seule-

ment moins d'endurance que les élèves plus âgés, mais ils ne seraient plus en mesure de participer aux activités sportives spécialement préparées pour eux en fins d'après-midi, voyant ainsi leur vie sociale et parascolaire altérée. Enfin, M. Dessureault signale les retards occasionnels du transport scolaire en hiver, à cause du mauvais temps, et il considère qu'il serait inacceptable de voir les enfants de maternelle et du premier cycle arriver à une heure tardive chez eux. "En plus des enfants, dit M. Dessureault, il y a les parents auxquels nous pensons: ce sont les parents des élèves les plus jeunes qui s'inquiètent le plus rapidement, car ces enfants ne sont pas encore autonomes et sûrs d'eux-mêmes."

En dernier lieu, la direction générale de la Commission scolaire de Magog mentionne que, déjà au début de l'année, Magog détenait l'un des coûts per capita les moins élevés de toutes les commissions scolaires locales de l'Estrie pour le transport scolaire. "Nous avons déjà fait des efforts de rationalisation, dit M. Dessureault; nous ne pouvons plus faire d'efforts supplémentaires." Le coût moyen per capita du transport à la Régionale est de 425\$, tandis qu'il est de 387\$ à Magog. Il semble que seule la Commission scolaire catholique de Sherbrooke connaisse un coût moyen inférieur à celui de Magog, soit 328\$ per capita.

La Régionale de l'Estrie convoquera bientôt, pour discuter de ce problème, une réunion à laquelle participeraient des commissaires et des administrateurs de la CSRE et de Magog et des parents de Magog.

Ce problème est dû aux difficultés engendrées à la Régionale par les compressions imposées par le ministère des Transports du Québec.

## La vie dans les Cantons.



### Nommé membre honoraire

M. Henry Crochetière, président du conseil d'administration de la Fondation du Centre Notre-Dame-de-l'Enfant, remet un certificat de membre honoraire à M. Claude Dussault.



(Photo La Tribune par Doris Giroux)

### 5,000 \$ pour Centraide

Centraide centre du Québec espère recueillir 50,000 \$ dans le comté d'Arthabaska au cours de la souscription qui a lieu du 1er au 30 octobre. A Victoriaville, la campagne a connu un bon départ avec un don de 5,000\$ en provenance de Recyclovesto d'admettre Claude Roy, Guy Drouin, Yvette Piché, de Recyclovesto et Robert Caron.

## Dans le cadre de la Semaine de prévention

### Écoles visitées par les pompiers

COATICOOK — Dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies, les pompiers de Coaticook ont entrepris hier des pratiques d'évacuation dans les différentes écoles secondaires du secteur.

Ainsi, l'école Sacré-Coeur de la municipalité de Barnston était hier le site visité par les pompiers qui y ont simulé un incendie.

Ces simulations ont pour effet de sensibiliser les jeunes étudiants aux

mesures d'urgence qu'ils devraient prendre afin d'évacuer rapidement les lieux avec le plus de sécurité possible.

Les sapeurs-pompiers, lors de ces exercices d'évacuation, vérifient combien de temps ont pris les étudiants pour évacuer l'institution et s'assurent que toutes les mesures de sécurité ont été respectées.

D'autres écoles seront visitées lors des prochains jours par les pompiers.

## NOUVEAU DENTUROLOGISTE A LENNOXVILLE



John Brouwer

158 A, rue Queen, Lennoxville

John Brouwer est heureux de vous annoncer l'ouverture de son cabinet de denturologie à Lennoxville.

Suite à sa graduation en 1981, il a eu une expérience enrichissante en faisant des prothèses complètes et partielles avec le directeur du département de denturologie du Collège Edouard Montpetit à Longueuil, Québec.

M. Brouwer vous invite à profiter de ses services professionnels.

Bur: (819) 564-6522

Accès facile aux personnes handicapées

**SPECIAUX**  
d'automne sur toutes les  
**MOTOS HONDA**

Pièces et accessoires, assortiment des plus complets + Service incomparable

**LES ENTREPRISES DENIS BOISVERT**  
2, rue Queen, Lennoxville — Tél: 565-1376

**SUPER Liquidation**

OUVERT A L'ANNEE

J.A.P.

Stationnement pour plus de 75 voitures.

ROUTE 147 SUD-COMPTON

**DE MEUBLES et ACCESSOIRES ELECTRIQUES**  
se poursuit jusqu'au samedi, 9 oct. à 5h. p.m.

**10** énormes camions-remorques sur place  
**DU CHOIX** tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de notre immense grange blanche.

**SURPLUS D'INVENTAIRE DES MANUFACTURIERS**

**MEUBLES J.A.P. INC.**  
(819) 835-5607

Aux résidents de Deauville depuis l'annexion du 1er janvier 1982

# Rock-Forest enverra ses comptes de taxes directement à ses ex-proprios

**ROCK-FOREST (FG)** — Avant la fin du mois d'octobre, la municipalité de Rock-Forest déterminera le montant des comptes de taxes qui seront par la suite acheminés à chacun de ses anciens propriétaires habitant à Deauville depuis l'annexion du 1er janvier 1982.

"Je viens tout juste de recevoir par téléphone l'avis juridique de notre avocat et nous avons légalement le droit de taxer directement nos anciens résidents, sans avoir à passer par la municipalité de Deauville", a livré hier le secrétaire-trésorier de Rock-Forest. Avant de procéder tou-

tefois, il attend de recevoir par écrit cet avis légal; ce qui ne saurait tarder.

"Même aux Affaires municipales, à Québec, a poursuivi M. Richard Parenteau, on reconnaît comme légal notre action. Le juge Richard Beaulieu (président de la Commission municipale du Québec), en indiquant dernièrement qu'il serait surpris que no-

tre geste soit possible, était dans l'erreur."

Quant au montant de la taxe, qui devrait devenir permanente, il est encore impossible de le connaître. Se basera-t-on sur l'évaluation des propriétés? Tiendra-t-on compte de tous les investissements réalisés par la municipalité? A cet effet, M. Parenteau se donne jusqu'à la fin d'octobre pour faire sortir les chiffres et dit ne pas être en mesure à ce moment-ci de soumettre un montant sommaire ou global.

s'est montré très sceptique face à cette affaire. "Encore la semaine dernière, j'ai rencontré le maire Boudreau et il m'avait laissé entendre que le compte serait acheminé à la municipalité. Je serais bien surpris qu'on agisse autrement, surtout que M. Boudreau m'avait bien dit qu'il me rencontrerait avant de faire quoi que ce soit", a dit M. Egide Marcoux.

"A tout événement, devait-il conclure, il n'est pas permis d'envoyer des comptes directement aux gens du territoire annexé. Il est absolument nécessaire de passer un acte d'accord entre les deux municipalités."

Quant au maire Laurent Boudreau, il n'a pu être rejoint hier pour connaître sa version.



Richard Parenteau

### Maire sceptique

Pour sa part, le maire de Deauville

## Programme "Corvée habitation"

# ST-ÉLIE EMBARQUE

**ST-ÉLIE D'ORFORD** — La municipalité de St-Élie d'Orford vient elle aussi de décider d'embarquer dans le programme "Corvée habitation" en y allant de façon originale.

Ainsi, a expliqué hier le maire, M. Richard Gingras, un règlement sera adopté le 12 octobre, à l'effet d'offrir les terrains appartenant à la municipalité à 20 pour cent de leur valeur au rôle d'évaluation.

Ainsi, par exemple, un terrain de quelque 8.000 pieds carrés (80 pieds par 100 pieds), évalué à 1.950 \$, sera disponible à moins de 300 \$; c'est-à-dire une contribution de la municipalité de l'ordre de 80 pour cent. Et ces terrains comprennent tous les services: éducation, égouts, pavage dans la rue, etc.

"C'est un sérieux avantage, d'au-

tant plus que la taxe pour les travaux permanents n'est que de 4.40 \$ du pied frontal... pour un terrain de 60 pieds par exemple, ça ne fait que 264 \$. Et en plus de cela, le taux de la taxe foncière est parmi les plus bas des municipalités de la banlieue de Sherbrooke, avec seulement 1.47 \$ du cent dollars d'évaluation. Mais cette évaluation est actuellement à 51 pour cent de la valeur réelle. Quand elle sera à 100 pour cent — nous attendons le nouveau rôle pour le 15 novembre — le taux de la taxe sera ramené à 65% ou 70%", a dit M. Gingras.

Quant aux terrains dont les dimensions sont variées, la municipalité dispose d'une banque d'une vingtaine de sites où les services sont aménagés. "Tout dépendant de la demande, nous verrons s'il y a lieu d'en rajouter", a conclu le maire.

## Municipalités en bref

### Bromptonville

Les résidents de la rue St-Pierre de Bromptonville énonçaient récemment une pétition au conseil de ville de l'endroit. Ils demandent aux autorités de les appuyer dans une démarche auprès du Ministère des transports afin que soit asphaltée la partie du chemin Windsor qui est en gravier jusqu'à la rue St-Pierre. Le conseil se montre favorable au projet et émettait dernièrement une requête au responsable du Ministère des transports à Richmond. On attend une réponse positive de ce dernier afin de contraindre à cette lacune dans les plus brefs délais.

Les propriétaires des maisons mobiles de Bromptonville ont exprimé leur désaccord face au rôle d'évaluation qui leur est imposé. Tous sont unanimes à dire que celui-ci est beaucoup trop élevé compte tenu de ce genre d'habitation. Une trentaine de ces propriétaires sont domiciliés sur les rues Ouellette et Gosselin. Une assemblée spéciale fut organisée en présence des autorités, des évaluateurs et des propriétaires concernés. Les évaluateurs ont pris en main cette cause. Une étude approfondie sera faite en matière d'évaluation des maisons mobiles. Les récents sondages semblent favoriser les propriétaires. Ce n'est qu'après avoir procédé à un examen minutieux des données que les évaluateurs pourront rendre un verdict officiel.

### Windsor

La ville de Windsor a accepté le paiement des chèques émis au cours du mois de septembre. Ces chèques totalisent la somme de 235.177,88\$.

Plusieurs soumissions ont été acceptées lors de l'assemblée régulière du 4 octobre dernier. Pour ce qui est de l'huile à chauffage, c'est la soumission de la compagnie W.H. Adam qui a été retenue. En ce qui concerne l'approvisionnement en huile à chauffage, W.H. Adam acceptait de fournir, en plus de la ville de Windsor, les édifices gouvernementaux (HLM) et les fabriques St-Philippe, St-Gabriel, Greenlay et St-Zacharie puisque ceux-ci s'étaient associés.

Pour l'essence sans plomb des véhicules appartenant à la ville de Windsor, c'est l'offre de W.H. Adam qui a été retenue. Par contre, c'est la compagnie Irving qui fournira la ville pour ses besoins en huile à moteur, antigel et "fuel" (carburant pour équipement lourd).

La ville de Windsor a dû embaucher deux autres brigadiers scolaires substitués, à la suite de la démission de MM. Jean-Yves Dionne et Jocelyn St-Amant. Les deux nouveaux brigadiers substitués sont Mme Jacqueline Richard et M. Jean Tear.

Les élus municipaux proposent, pour un autre mandat, les candidatures de Mme Monette Dodier et de M. Clément Fortin afin de siéger sur le comité régional de Radio-Québec, section Estrie.

C'est grâce au programme du Bon d'Emploi que la ville de Windsor embauchera Patricia Kendall. Mlle Kendall travaillera au secrétariat pour une période de 20 semaines.

La prochaine assemblée régulière du conseil se tiendra, par exception, le mardi 12 octobre, lundi étant une journée fériée.

### Magog

Le conseil municipal a modifié le règlement qui fixait la location de la glace de l'aréna à 32,00 \$ l'heure pour le hockey mineur et le Club des Libellules, pour fixer le prix à 27,50 \$ l'heure.

Il a été décidé d'envoyer une lettre de félicitation aux organisateurs du 7e Festival des couleurs, pour l'excellence de leur travail.

Considérant l'importance régionale de l'hôpital La Providence de Magog qui dessert une population de 30.000 personnes sur un rayon de 30 Km, le conseil s'oppose aux projets de réaménagements du CRSSS qui envierait plusieurs services de l'hôpital à Sherbrooke. Ces projets priveraient de services essentiels une population qui aurait tout à perdre aux changements proposés.

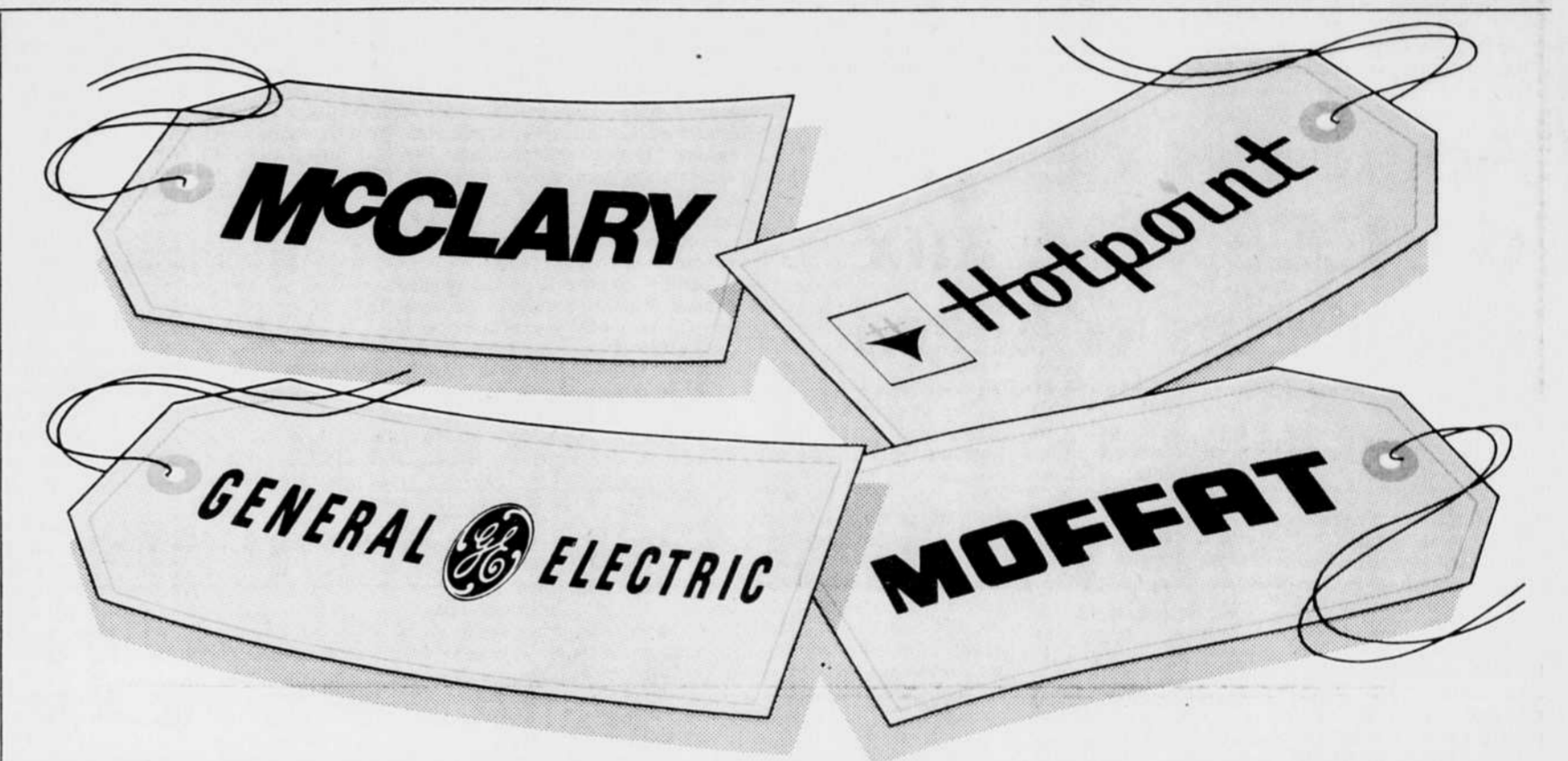
La semaine du 11 au 16 octobre a été déclarée semaine des gens de la poste.

### Stukely Sud

**STUKELY SUD** — Grâce à la collaboration de la Bibliothèque centrale de prêts de l'Estrie, Stukely Sud sera dotée d'une bibliothèque municipale à partir du samedi 23 octobre 1982.

On y trouvera une section entière consacrée aux jeunes, et les locaux seront ouverts les mercredi et samedi après-midi.

L'inauguration officielle de la bibliothèque municipale aura lieu le dimanche 14 novembre 1982 à 14:00 en présence de plusieurs personnalités régionales, et les citoyens de Stukely sud sont tous cordialement invités à cette petite fête.



# RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE. APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS.

Lorsque les quatre plus grandes compagnies d'appareils électroménagers au Canada décident de joindre leurs efforts, il s'agit d'un moment historique et exceptionnel.

Quand elles vous offrent une réduction exceptionnelle de 20 \$ à 100 \$ sur tous les gros appareils que vous achetez, c'est encore exceptionnel.

Et quand vous pouvez choisir le modèle, la couleur et la marque que vous désirez, c'est de plus en plus exceptionnel.

Alors ne tardez pas. Achetez un réfrigérateur, une cuisinière, une laveuse, une sècheuse, un lave-vaisselle ou un four à micro-ondes de Hotpoint, Moffat, McClary ou General Electric et profitez d'une réduction exceptionnelle du fabricant.



### FOUR À MICRO-ONDES EN PRIME.

Ou si vous préférez, achetez cinq appareils électroménagers—réfrigérateur, cuisinière, laveuse, sècheuse et lave-vaisselle—et obtenez un four à micro-ondes en prime au lieu de la réduction.

Choisissez un de nos meilleurs modèles de fours électroniques représentant une valeur d'achat de 800 \$ à 900 \$. N'est-ce pas une offre exceptionnelle?

Moffat et McClary sont des marques déposées de la compagnie GSW Inc. Hotpoint et General Electric sont des marques déposées de la Compagnie General Electric, dont Camco Inc. est l'usager incité.

## PASSEZ CHEZ UN DE CES DÉTAILLANTS EXCEPTIONNELS ENTRE LE 27 SEPTEMBRE ET LE 23 OCTOBRE.

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <p><b>GENERAL ELECTRIC</b></p> <p><b>A. BINETTE INC.</b><br/>124 ST-DESIRE</p> <p><b>BLACK LAKE BUREAU-BUREAU INC.</b><br/>600 GALT OUEST</p> <p><b>SHERBROOKE DUPUIS &amp; FILS INC.</b><br/>45 PRINCIPALE</p> <p><b>COATICOOK E. PARENTEAU LTEE</b><br/>520, 3e AVENUE</p> <p><b>ASBESTOS FERNAND LAMBERT</b><br/>229 PRINCIPALE</p> <p><b>EAST BROUGHTON GILLES BOISVERT MEUBLES INC.</b><br/>231 KING OUEST</p> <p><b>SHERBROOKE J.H. MORIN &amp; FILS LTEE</b><br/>79 ST-GEORGES</p> <p><b>WINDSOR JACQUES PICARD MEUBLES</b><br/>410 PRINCIPALE</p> <p><b>HAM-NORD L. GIROUX ASSOCIES</b><br/>252 ST-JEAN</p> <p><b>DRUMMONDVILLE LAMPRON MEUBLES</b><br/>243 NOTRE-DAME</p> <p><b>NOTRE-DAME DU BON CONSEIL LES ENCHERES STANLEY INC.</b><br/>158 STANLEY</p> <p><b>MAGOG S. SETLAKWE</b><br/>312 LINDSAY, DRUMMONDVILLE</p> | <p><b>GENERAL ELECTRIC</b></p> <p><b>LES MEUBLES WATERLOO INC.</b><br/>4770 FOSTER</p> <p><b>WATERLOO LUC E. GOSSELIN INC.</b><br/>75 ANGUS</p> <p><b>EAST ANGUS MAGASIN H. MUIR ENR.</b><br/>65 ST-LOUIS</p> <p><b>WARWICK MEUBLES PERREAULT INC.</b><br/>854, BOUL. BOIS-FRANC SUD</p> <p><b>ARTHABASKA PAUL POULIN MEUBLES</b><br/>264, 14E AVENUE</p> <p><b>LA GUADELOUPE S. SETLAKWE LTEE</b><br/>493, BOUL. SMITH</p> <p><b>THETFORD MINES T. POULIN &amp; FILS INC.</b><br/>1562 SAVOIE</p> <p><b>PLESSISVILLE</b></p> <p><b>MOFFAT</b></p> <p><b>BERTRAND GAUDREAU</b><br/>LA PATRIE</p> <p><b>F. CHATEAUNEUF INC.</b><br/>150, BOUL. CAQUETTE NORD</p> <p><b>THETFORD MINES FLORENT GERMAIN MEUBLES</b><br/>1589 ST-CALIXTE</p> <p><b>PLESSISVILLE GREGOIRE ARGUIN</b><br/>182 PRINCIPALE</p> <p><b>COURCELLES</b></p> | <p><b>MOFFAT</b></p> <p><b>MEUBLES DUBOIS ENR.</b><br/>335 PRINCIPALE</p> <p><b>ST-FERDINAND MEUBLES LENNOXVILLE INC.</b><br/>153, RUE QUEEN</p> <p><b>LENNOXVILLE MEUBLES POULIOT INC.</b><br/>67 PRINCIPALE OUEST</p> <p><b>MAGOG SERVICE DE L'ESTRIE</b><br/>225 WELLINGTON SUD</p> <p><b>SHERBROOKE SHIER LTEE</b><br/>5200, FRONTENAC</p> <p><b>LAC MEGANTIC</b></p> <p><b>Hotpoint</b></p> <p><b>AMEUBLEMENT G.D. INC.</b><br/>1110, RUE DAIGNEAULT</p> <p><b>ACTON VALE CENTRE DU MEUBLE R.G. LTEE</b><br/>397 2e AVENUE</p> <p><b>WEEDON FOYER DU MEUBLE DE THETFORD</b><br/>THETFORD</p> <p><b>GILLES BOISCLAIR MEUBLES</b><br/>268 ST-JEAN BAPTISTE</p> <p><b>PRINCEVILLE JEAN CHARPENTIER MEUBLES INC.</b><br/>4563, BOUL. ST-JOSEPH</p> <p><b>DRUMMONDVILLE LEBEL &amp; FILS INC.</b><br/>155 CHILD</p> <p><b>COATICOOK</b></p> | <p><b>Hotpoint</b></p> <p><b>LEBEL &amp; FILS INC.</b><br/>600 KING EST</p> <p><b>SHERBROOKE MEUBLES DENIS BOULET</b><br/>4575 LAVAL</p> <p><b>MEGANTIC MEUBLES LENNOXVILLE INC.</b><br/>153 QUEEN</p> <p><b>LENNOXVILLE MEUBLES LOURAMA INC.</b><br/>486, RUE PRINCIPALE</p> <p><b>RICHMOND MEUBLES POULIOT INC.</b><br/>67 PRINCIPALE OUEST</p> <p><b>MAGOG MEUBLES RAYMOND ROUSSEAU</b><br/>162 PRINCIPALE</p> <p><b>LAMBTON, CTE FRONTENAC P.E. BONNEVILLE</b><br/>1076 JOHNSON</p> <p><b>THETFORD WOODHOUSE</b><br/>219 HERIOT</p> <p><b>DRUMMONDVILLE WOODHOUSE</b><br/>53 BELVEDERE SUD</p> <p><b>SHERBROOKE LEGARE</b><br/>62 WELLINGTON SUD,</p> <p><b>SHERBROOKE</b></p> <p><b>McCLARY</b></p> <p><b>OVILA POMERLEAU &amp; FILS LTEE</b><br/>1 PRINCIPALE OUEST</p> <p><b>MAGOG</b></p> |
|---|---|---|---|

## Le dossier de l'usine Marius Ouellet évolue rapidement

# Réponse définitive au cours des prochains jours

DISRAËLI (PS) — C'est vraisemblablement au début de la prochaine semaine que l'on connaîtra le sort de l'usine de meubles Marius Ouellet Ltée de Disraëli, fermée depuis le

mois de juillet dernier en raison de la faillite de la maison-mère Les Meubles Radisson.

Le dossier a évolué rapidement au cours de la dernière semaine alors que tous les investisseurs régionaux ont décidé de se retirer en faveur d'un fabricant de meubles qui posséderait déjà deux usines au Québec. Le porte-parole du groupe, M. Michel Emond, a précisé à La Tribune que l'entente s'était finalisée en fin de semaine dernière de sorte que le consortium bancaire, Clarkson & Gordon, n'a reçu qu'une seule soumission, lundi dernier, relative à l'achat de la bâtisse et de la machinerie.

M. Emond a expliqué cette soudaine volte-face par le fait que le dossier avait traîné en longueur trop longtemps, ce qui a entraîné des projections de vente trop faibles. Le projet de relance devenait donc beaucoup moins intéressant pour les employés et hommes d'affaires régionaux, surtout que les frais fixes sont très élevés dans une telle usine.

Mais, pour un propriétaire oeuvrant déjà dans cette ligne, le dossier prend une nouvelle dimension, compte tenu du fait qu'il peut alors étudier la possibilité de balancer sa production et, ainsi, minimiser les frais administratifs. D'autant plus que ce fabricant entretient déjà d'excellents contacts

après de compagnies majeures, susceptibles de placer des commandes intéressantes.

Avant de se retirer du dossier, les investisseurs régionaux ont obtenu la garantie que le nouveau propriétaire ne modifierait pas les plans originaux, soit le rappel d'environ 40 à 50 employés lors de la reprise des opérations. Selon M. Emond, il y a tout lieu d'être optimiste puisque ce fabricant possède des bons de commandes permettant d'entrevoir du travail pour une centaine d'ouvriers et ce, dans un avenir relativement rapproché.

Une réponse définitive devrait être connue dans les prochains jours con-

cernant ce dossier qui permettrait, advenant un dénouement positif, à la population de Disraëli d'entrevoir des jours plus heureux.

## Pour contrer la fermeture de la BC II

# Au tour de Black-Lake de faire des pressions

BLACK-LAKE (PS) — Soutenant qu'on ne peut plus se permettre d'accepter des pertes d'emploi dans la région en raison de la situation déjà détériorée, le maire de la ville de Black-Lake, Mme Thérèse Deslongchamps-Mercier, a précisé que le Conseil municipal entendait donner son entier appui au Comité d'action de la Société Asbestos Ltée. Au cours des derniers jours, ce comité accentue ses pressions afin d'éviter 250 nouvelles mises à pied au mois de janvier en raison de la restructuration des opérations de cette compagnie minière d'amiante, particulièrement à la division British Canadian.

La position des dirigeants municipaux de Black-Lake rejoint donc celle des édiles de Thetford-Mines et il semble bien que cette campagne de pression s'étendra auprès de plusieurs autres organismes, que ce soit des corporations municipales ou des mouvements de pression.

D'ailleurs, les délégués au congrès du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Thetford-Mines seront saisis de cette question au cours des délibérations qui se termineront demain après-midi.

**Il faut améliorer la situation**

Les édiles de Black-Lake veulent éviter ces 250 autres congédiements, d'autant plus qu'un bon nombre des travailleurs concernés vivent dans cette localité. Le maire Mercier entend prendre tous les moyens possibles pour améliorer la situation dans la région.

C'est pourquoi elle ne cache pas son impatience face à la lenteur actuelle quant à la nomination des membres du Comité d'adaptation industrielle de la région. En plus de Black-Lake, quatre autres localités de la région ont été désignées dans le cadre du programme fédéral d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre et ce, le 1er septembre dernier. Or, depuis cette date, les autorités gouvernementales tardent à faire connaître la composition du Comité, malgré les intentions du député Léopold Coriveau de Frontenac d'agir avec célérité dans ce dossier.

Mme Mercier souhaite que le Comité se mette en marche le plus tôt possible afin de bénéficier rapidement des retombées de ce programme d'aide gouvernemental.

## La région de l'Amiante et les négociations dans le secteur public et para-public

# Plus de 2,100 syndiqués impliqués

THETFORD-MINES (PS) — Plus de 2,100 syndiqués du secteur public et para-public de la région de l'Amiante sont directement impliqués par le renouvellement des conventions collectives avec le gouvernement du Québec.

Voilà le portrait global qui se dessine présentement à l'aube d'une ronde de négociations qui promet des rebondissements de toutes sortes pour les prochains mois, voire les prochaines semaines. Certains dirigeants syndicaux précisent même que l'attitude

gouvernementale actuelle favorise le durcissement des positions de sorte que le Québec serait appelé à vivre éventuellement le pire affrontement de son histoire.

Les travailleurs du secteur public et para-public de la région se retrouvent à l'intérieur de deux des trois principales centrales syndicales du Québec, soit la Confédération des syndicats nationaux (CSN) avec des effectifs d'un peu moins de 1,400 syndiqués en comparaison de quelque 800 membres pour la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

La CSN compte 17 unités syndicales dans le secteur public et para-public dont 11 sont affiliées à la Fédération des Affaires sociales (FAS), soit 7 dans des centres d'accueil, 2 dans des CLSC et 2 dans les hôpitaux de Thetford-Mines et Bernierville. En outre, on y retrouve 4 syndicats affiliés à la Fédération des services publics, soit les personnels de soutien des trois commissions scolaires francophones du territoire et du cégep de Thetford-Mines. Finalement, la CSN regroupe aussi une unité de la Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec (les professionnels non-enseignants du cégep) et un syndicat de la Fédération nationale des enseignants du Québec (les enseignants du cégep).

Pour sa part, la CEQ regroupe, dans la région, tous ses effectifs à l'intérieur des trois commissions francophones du territoire, soit environ 700 membres du syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante, les professionnels non-enseignants de même que les professionnels de la pastorale et des conseillers en orientation.

### Débrayages prévus

Dans le cadre du cadre stratégique qui vise un règlement pour l'automne, tous les syndicats de la FAS (CSN) ont accepté d'amorcer, dans les prochains quinze jours, des débrayages d'une durée de deux heures dans le but de démontrer leur détermination et aussi pour informer les membres sur les objectifs de la présente campagne de négociation. Actuellement, quatre syndicats CSN n'ont pas reçu de mandat quant aux débrayages sporadiques.

Le conseiller syndical de la CSN à Thetford-Mines a précisé à La Tribune que la cueillette de mandats pour des débrayages de 24 heures est prévue pour la deuxième partie du mois d'octobre, si le gouvernement démontre peu de volonté à régler les négociations.

## Appui des délégués du CCSNTM aux travailleurs d'Aligro

THETFORD-MINES (PS) — La majorité des 67 délégués au congrès du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Thetford-Mines ont érigé, hier midi, une ligne de piquetage symbolique en face de l'établissement Aligro Inc. de Thetford-Mines pour protester contre les agissements anti-syndicaux de l'employeur.

Au début du mois d'août, le ministère du Travail a nommé un arbitre spécial afin de trouver une solution à cet épineux dossier. Or, jusqu'à présent, la situation n'a pas progressé.

Les dirigeants du syndicat CSN d'Aligro étudient présentement trois hypothèses qui permettraient éventuellement de faire avancer le dossier. Les syndiqués ont déjà accepté unanimement d'inclure le règlement des griefs à l'intérieur des négociations qui devraient normalement s'amorcer prochainement du fait que la convention collective de travail prendra fin le 31 décembre.

Il y a toujours la pos-

sibilité d'attendre l'audition des griefs par l'arbitre spécial ou de déposer une plainte au commissaire du travail afin de protester contre ces congédiements pour activités syndicales.

Aucune décision n'a encore été arrêtée par les dirigeants syndicaux quant à la solution qui sera retenue.

## Mgr Maurice Couture nommé évêque auxiliaire

ST-PIERRE-DE-BROUGHTON — Mgr Maurice Couture qui est originaire de la petite localité de St-Pierre-de-Broughton, vient d'être appelé par le pape Jean-Paul II à seconder dans sa tâche l'archevêque de Québec, Mgr Albert Vachon, à titre d'évêque auxiliaire.

Né le 3 novembre 1926, du mariage d'Arthur Couture et d'Alma Bégin, le nouvel évêque auxiliaire de Québec a complété ses études primaires dans sa paroisse natale, ses études classiques au petit séminaire des religieux de St-Vincent-de-Paul, à Charlesbourg, et au petit séminaire de Québec et ses études théologiques au grand séminaire de Québec.

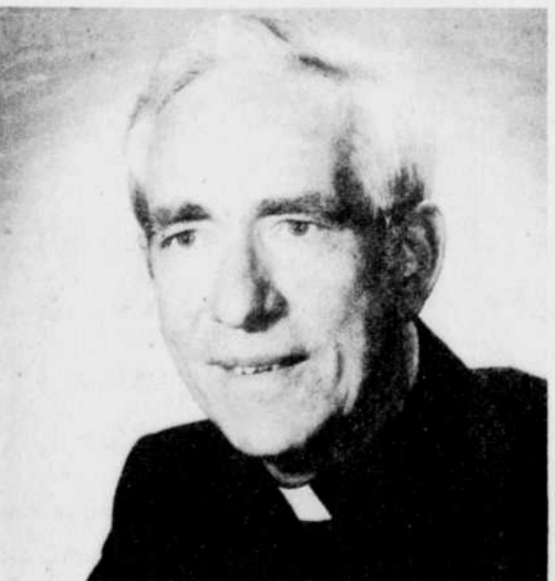
Ordonné prêtre en 1951, il a animé des retraites fermées et oeuvré

auprès des enfants et des adolescents avant de s'être nommé directeur du petit séminaire des religieux de St-Vincent-de-Paul en 1955, poste qu'il a occupé jusqu'en 1965 alors qu'il a fondé, près de Cap-Rouge, un séminaire intercommunautaire dont il a été le premier recteur.

Il a été par la suite supérieur provincial puis supérieur général de la congrégation des religieux de St-Vincent-de-Paul.

La consécration épiscopale lui sera conférée, le 22 octobre, à la basilique de Ste-Anne-de-Beaupré, et il célébrera sa première messe pontificale, le 24 octobre, dans sa paroisse natale.

Il est le frère de M. Félix Couture, de M. Lucien Couture, et de Mlle Véronique Couture.



Mgr Maurice Couture

# SPGQ

Syndicat de Professionnels du Gouvernement du Québec

9300 personnes...



## ...et 25 façons d'être à l'oeuvre

En voici quelques-unes



## La Banque Nationale vous offre



Renseignez-vous, il y a un premier prix de \$25 000 plus boni et plus de 600 autres prix à gagner avec les certificats de dépôt de la Banque Nationale.

Pour obtenir un rendement avantageux sur vos épargnes personnelles et participer au concours, il suffit d'investir, du 16 août au 15 octobre 1982, dans les certificats de dépôt de la Banque Nationale, qu'il s'agisse des certificats à taux fixe ou des tout nouveaux certificats à taux variable. Et si vous investissez dans un nouveau certificat à taux variable, vous obtenez deux fois plus de bons de participation.

Demandez tous les détails et le règlement du concours dans nos succursales. Vous y trouverez la combinaison gagnante parce que de vos dépôts... nous autres, on s'en occupe à la Banque Nationale.

**BANQUE NATIONALE**  
Nous, on s'en occupe.

**Patrimoine Communications**
  
**CHLT TV**
  
**Le Monde**
  
**Lundi au vendredi 18 h 00**

Mise sur pied de projet économique majeur

# La Chambre passe à l'attaque

VICTORIAVILLE (DG) — En ces temps que nous contenterons de qualifier de difficiles, la Chambre de commerce des Bois-Francis a décidé de retrousser ses manches et d'agir, de déclarer la nouvelle pré-

sidente Me José Morin, au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier matin.

En 1982-83 la Chambre de commerce des Bois-Francis va remplir son rôle de porte-parole aux fins de re-

valoriser, de supporter et de relever l'entreprise privée, pivot de l'économie régionale.

La Chambre, de poursuivre la présidence, compte atteindre son objectif en mettant sur pied un projet économique majeur:

"L'encadrement à la gestion de la petite entreprise", qui mettra au service de la petite entreprise une équipe multidisciplinaire d'intervention.

La Chambre parainera également un autre projet qui sera la

continuation du projet Récupération et tourisme dans les Bois-Francis en collaboration avec la Corporation de développement économique des Bois-Francis.

Le volet 2 du programme récupérerait l'injection de 200,000 \$ dans l'économie régionale et générerait 18 emplois de 44 semaines.

Au cours de la pro-

chaine année, la Chambre de commerce des Bois-Francis veut également poursuivre et multiplier les efforts entrepris dans le secteur touristique particulièrement en vue de la poursuite de l'aménagement du Mont St-Michel.

A cet effet un nouveau projet de développement communautaire a été présenté le 30 septembre dernier pour obtenir 150,000 \$ et créer 10 emplois.

Outre ces différents projets, la Chambre de commerce poursuivra ses activités régulières dont les soupers conférence, le gala de la personnalité, son tournoi de golf.

# 250,000 \$ exigés pour la relance

VICTORIAVILLE (DG) — "L'effondrement de la structure économique des Bois-Francis justifie l'urgence d'un projet de relance économique basé sur l'encadrement" d'affirmer la présidente de la Chambre de commerce des Bois-Francis.

A cet effet, la Chambre de commerce a entrepris des démarches pour obtenir un nouveau budget de 250,000 \$ et mettre sur pied un programme d'encadrement à la gestion de la petite entreprise.

Le développement soutenu des entreprises dans la période actuelle de crise exige de ces dernières un maximum d'efficacité. Cet objectif serait atteint en assurant un soutien technique permettant de réaliser: un contrôle interne efficace, une diversification de la production, des études de marché pertinentes, des études de développement techniques et l'implantation technologique appropriée.

La Chambre a sollicité l'appui du député Jean-Guy Dubois, des responsables au Centre d'emploi fédéral, de la Corporation de développement économique des Bois-Francis, de la commission scolaire régionale, du CEGEP et de la Banque fédérale de développement.

La présidente de la Chambre, Me José Morin, a précisé en conférence de presse que l'obtention de ce nouveau budget permettrait de créer une vingtaine d'emplois.

Me José Morin a rappelé qu'un tel service a été créé récemment à Drummond et il est établi qu'il a contribué à consolider certaines entreprises et éviter la fermeture de certaines autres.

## Jacques Archambault candidat dans le 2

VICTORIAVILLE — Un autre résident de la paroisse Assomption, M. Jacques Archambault, a annoncé officiellement hier qu'il serait candidat au poste de conseiller au siège no 2. Il sera opposé à M. Jacques Béliveau.

Le candidat admet

que les quatre prochaines années ne seront peut-être pas faciles. Mais, poursuit-il, je suis prêt à aider afin que Victoriaville demeure une ville où il fait bon vivre et que tous veulent venir y vivre et rester comme je l'ai fait, il y aura bientôt 25 ans.

A l'instar des autres candidats M. Jacques Archambault, qui travaille à Hydro-Québec comme agent de droit de passage et membre du comité provincial d'évaluation des emplois de bureau pour les employés Hydro-Québec, veut stopper l'hémor-

ragie de la hausse des taxes qui ont pratiquement doublé depuis la dernière décennie.

S'il est élu M. Archambault promet de tout mettre en oeuvre pour faire la promotion du parc Industriel de Victoriaville.

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

## Pour que la 3e année du cours d'électronique se donne au collège de Drummondville

# Les étudiants et les professeurs font des pressions

DRUMMONDVILLE (GP) — Les étudiants et les professeurs d'électronique du Collège de Drummondville viennent d'entreprendre des pressions publiques pour que la troisième année de ce cours se donne à Drummondville dans les plus brefs délais.

Pour eux, il est inadmissible que les deux

premières années se donnent ici et que les études terminales doivent être suivies dans une autre ville.

Implantée depuis plus de dix ans, l'électronique a vécu des années difficiles dans le passé comparativement aux autres cégeps: aucun laboratoire, manque d'équipement. Pour les

futurs électrotechniciens, cette branche peut être considérée comme "un parent pauvre" au Cégep de Drummondville.

Présentement, il y a 80 étudiants en électrotechnique à Drummondville et cette profession en est une d'avenir, disent étudiants et enseignants. Depuis un an et

demie, le Collège demande une autorisation de donner la troisième année avec comme voie de sortie, l'électronique.

Ces demandes ont été jusqu'à maintenant différées et, pour différentes raisons, les enseignants et les étudiants s'inquiètent de l'avenir de cette discipline. Ils craignent même que les autorités du Cégep se désintéressent de leurs demandes.

Dans le but de convaincre et les autorités

du Collège et le public, professeurs et étudiants ont fait circuler une pétition qui sera présentée au Ministre Michel Clair et au directeur général du Collège. De plus, des rencontres avec des autorités ont été faites ou sont prévues et des appuis sont réclamés auprès d'organismes du milieu.

Se disant fatigués d'attendre que ces décisions se prennent dans l'ombre à une date en-

core inconnue, les étudiants et les professeurs réclament du gouvernement un geste concret comme celui d'implanter la troisième année à Drummondville, dans cette voie qui semble marquer l'avenir économique du Québec tout entier.

## Prêt de 500,000 \$ à Astel

VICTORIAVILLE (DG) — La menuiserie Astel de Daveluyville pourra poursuivre ses opérations. En effet, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC) a accepté de garantir auprès de la banque Royale un prêt d'un demi-million à la compagnie Astel.

Ce support du MIC permettra à l'entreprise qui se spécialise dans la fabrication de panneaux d'armoires de cuisine, de maintenir 270 emplois.

La garantie de prêt est une forme

d'aide consentie par le MIC aux petites et moyennes entreprises particulièrement affectées par la conjoncture économique actuelle. Grâce à ce programme l'entreprise peut apporter des améliorations à son fonds de roulement.

La menuiserie Astel de Daveluyville fabrique des panneaux d'armoires qui sont vendus un peu partout au Canada. De plus, elle tente présentement de percer le marché japonais et anglais.

## Grand Commandeur de la Cour des Miracles Chamberland aux Assises

DRUMMONDVILLE — Le Grand Commandeur de la Cour des Miracles des Cultivateurs (CMC), M. Gérard Chamberland, sera cité aux Assises du district de Drummond le 6 décembre pour répondre d'une accusation d'entrave à un agent de la

paix dans l'exercice de ses fonctions.

Telle est la conclusion à laquelle est venue le juge Louis Carrier de la Cour des Sessions de la Paix hier au palais de justice, après la tenue de l'enquête préliminaire de M. Chamberland.

Un seul document a

été déposé entre les mains du juge par la Couronne pour valoir comme enquête préliminaire. Il s'agit d'un rapport d'un officier de la Sûreté du Québec, M. Roger Robitaille, qui se trouvait, le 30 juillet, sur la ferme de M. Oscar Ellenberger de St-Germain. L'officier note dans son rapport qu'un individu, identifié comme étant M. Chamberland, se tenait en avant des camions (qui appartaient les marchandises saisies sur ordre du huissier), en s'agrippant au pare-choc et au grillage, pour empêcher les camions de rouler. L'officier poursuit en disant que, malgré plusieurs avertissements, l'individu est resté sur place et a dû être enlevé de force de l'avant des camions.

A l'issue de l'audience, M. Chamberland a fait savoir qu'il mènerait cette affaire jusqu'au bout, en subissant son procès devant le grand jury.

## À l'hôpital Ste-Croix

# Une lutte entre la CSN et la CSD

DRUMMONDVILLE (GP) — Une lutte intersyndicale vient d'être entreprise à l'hôpital Ste-Croix entre la CSN et la CSD pour représenter les 550 employés généraux de l'institution.

Longtemps membres de la CSN, les employés avaient, il y a quelques années, opté pour la CSD.

Mais à la suite d'une campagne de maraudage tenue ces dernières semaines, la CSN prétend maintenant représenter la majorité des employés, comme les auxiliaires et les personnes affectées à l'entretien ménager.

La CSN a présenté une requête en accréditation auprès du ministère du Travail, et le commissaire Robert Caron a ordonné la tenue d'un scrutin secret parmi les employés pour départager l'appartenance syndicale.

La date de ce scrutin

devoir être annoncée hier, mais, selon ce que la Tribune a pu apprendre, ce ne fut pas fait, mais devrait, l'être incessamment.

Tant à la CSD qu'à la CSN, on soutient avoir obtenu la majorité des adhésions nécessaires à la représentation syndicale. Le scrutin devrait, lorsqu'il sera tenu, trancher la question.

Précisons que cette lutte intersyndicale n'a rien à voir avec les infirmiers et infirmières qui adhèrent déjà à une autre formation syndicale.

La Fondation des maladies du cœur subventionne la recherche sur les troubles cardiaques chez les enfants. Souscrivez à la campagne de votre Fondation.

## A brûle pourpoint

Conférencier éminent

DRUMMONDVILLE — A son prochain souper, le Club d'administration industrielle de Drummondville recevra M. Claude Major, directeur de recherche, comme conférencier. L'allocution, qui aura lieu le 12 octobre au Bois-Joli, a pour titre La production vs l'inflation.

Mouvement raélien

Une conférence sur les sujets reliés aux ovnis, aux prophètes, aux groupements religieux, à la révélation, sera donnée par le Mouvement Raélien Canadien à l'école Paul Rousseau de Drummondville le dimanche le 17 octobre à 19 heures 30.

Anges gardiens

Les âgés et les personnes handicapées auront désormais leur "anges gardiens" à Drummondville: il s'agit des facteurs qui, profitant de la semaine de la poste, qui aura lieu du 11 au 16 octobre, se proposeront à la surveillance et la protection des personnes en difficulté et référeront leurs cas aux services concernés.

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

Les bottes canadiennes. Nous en avons plusieurs à vous montrer. Avec ou sans garniture, de ville ou de toilette. Leur construction vous assure chaleur et confort. Apportez leur l'attention nécessaire et vous en serez pleinement satisfait. cuir ou suède. de teintes et styles exclusifs. 125,00 \$ à 190,00 \$

*Surprenant 180,00 \$*

Simard & Voyer

Carrefour de l'Estrie, 565-7188

## COUPONS DE RABAIS

Termine le 25 Oct. 1982. Ce solde se termine le 25 Oct. 1982.

# Peinture

**Kem latex mat**  
Épargnez Ord. 23,99\$ le gal  
7\$ le gal solde **16,99\$**

**Kem latex semi-lustré**  
Épargnez Ord. 27,99\$ le gal  
8\$ le gal solde **19,99\$**

**Kem-Glo semi-brillant à l'alkyde**  
Épargnez Ord. 32,99\$ le gal  
11\$ le gal solde **21,99\$**

**Kem latex peu lustré**  
Épargnez Ord. 28,99\$ le gal  
10\$ le gal solde **18,99\$**

**Kem Velours**  
Épargnez Ord. 32,99\$ le gal  
11\$ le gal solde **21,99\$**

# Papier

Solde de papiers 2 pour d' le prix 1

Payez pour un rouleau simple ON VOUS DONNERA UN ROULEAU DOUBLE! Achetez un rouleau en boît OBTENEZ LE DEUXIEME GRATUITEMENT!

Hâtez-vous pendant qu'il y a du stock!

Limite d'un article par client

# Produits Pratiques

RÉDUCTION DE 30%! PRESQUE TOUT CE QU'IL VOUS FAUT.

Age de 30 po Nn 4 pi Ord. 1,84\$ solde <b>1,29\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Protecteur de coin en plastique de 8 pi Nn Ord. 0,79\$ solde <b>0,56\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Protecteur de coin en plastique de 8 pi Nn Ord. 1,66\$ solde <b>1,16\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982
Lissoir pour papiers peints Nn Ord. 1,70\$ solde <b>1,19\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Couche d'apprêt Swing pour papier peint Nn Ord. 4,49\$ solde <b>3,16\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Colle liquide Borden (40 oz) Nn Ord. 6,79\$ solde <b>4,76\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982
Colle en poudre (200 g) Borden Nn Ord. 2,29\$ solde <b>1,59\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Ciseau Difa Nn Ord. 1,98\$ solde <b>1,39\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Gants jetables Nn Ord. 0,79\$ solde <b>0,56\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982
Ensemble Tempo #9166 pour peinture au rouleau Nn Ord. 6,89\$ solde <b>4,79\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Ensemble de 3 pinceaux #62790 Nn Ord. 4,75\$ solde <b>3,29\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982	Diluant pour peinture Record (4 L) Nn Ord. 4,09\$ solde <b>2,86\$</b> Offre prend fin le 23 octobre 1982

310 King ouest Sherbrooke

**SHERWIN WILLIAMS**

MAGASINS DE PEINTURE ET DE PAPIER PEINT

# LES "ILLÉGAUX" ACCEPTÉS

... en dépit du refus de Québec de les subventionner

**SHERBROOKE** — En dépit du refus de Québec de subventionner les écoles anglaises pour les élèves considérés comme "illégaux" au terme de la loi 101 et en dépit de la décision du ministère de ne pas reconnaître la formation académique de ces élèves, les écoles anglaises de la Commission scolaire du district de Lennoxville acceptent ces élèves.

C'est ce que révélait M. Hugh Auger, directeur général de la Commission scolaire du district de Lennoxville, hier, à la suite de l'annonce faite par le ministère de l'Éducation à

l'effet de ne pas reconnaître la scolarité des enfants fréquentant l'école anglaise et dont un des parents a fait des études primaires en anglais au Canada plutôt qu'au Québec seulement.

"La Commission scolaire assumera, dit M. Auger, les frais encourus pour l'éducation de

ces élèves, qui sont au nombre de six sur notre territoire, au primaire, et qui sont répartis entre les écoles de Sawyerville, de Cookshire et de Rock Island."

Le directeur général de la Commission scolaire du district de Lennoxville dit que, d'une part, les coûts sont relativement peu élevés

étant donné le petit nombre d'élèves qui se trouvent dans cette situation et que, par école, ces élèves représentent même un coût minime, étant donné leur répartition.

D'autre part, M. Auger dit que la décision de ne pas reconnaître la formation académique de ces élèves risque d'a-

voir peu de portée, car il s'agit d'élèves de la maternelle "et, juge-t-il, d'ici le moment où ils termineront leur primaire, dans plusieurs années, la situation aura eu le temps de changer et le problème aura été solutionné."

M. Auger suppose que la cause ne connaîtra pas son aboutissement avant trois ou quatre ans.

"C'est par souci du bien de ces enfants que nous les recevons dans

nos écoles, explique M. Auger, car, si nous attendions le jugement final de cette cause, nous les priverions pendant trois ou quatre ans de l'enseignement à l'école anglaise auquel ils sont en droit de s'attendre."

Les conseillers juridiques des commissions scolaires anglophones ont jugé que les écoles anglaises pouvaient accueillir les élèves dits "illégaux" au terme de la loi 101, depuis le mo-

ment où le juge Deschênes, le mois dernier, a invalidé la partie de la loi 101 qui avait trait à ces cas d'élèves déclarés "illégaux".

**LOUEZ DE TOUT**  
569-9548  
**LOCATION MARTINEAU**  
Réparation de tondeuses et souffleuses  
Laveuse à vapeur pour tapis  
2456 ouest, rue King  
77332

**2<sup>e</sup>**  
**Salon Agro-alimentaire de l'Estrie**  
7-8-9-10 Octobre  
Centre Communautaire de Fleurimont (Aréna)  
1671 Chemin Duplessis

Collaboration Réseau Télémedia Sherbrooke  
**J. E. Bergeron & Fils Ltée**  
FABRICANT DE MARGARINE  
7, rue St-Jean-Baptiste, C.P. 220  
Bromptonville (Québec) J0B 1E0  
Tél.: 846-2761

Nourrir l'Estrie, un défi ou une réalité...

## Négociations avec les policiers de Bromptonville

# L'impasse persiste

**BROMPTONVILLE (MM)** — L'impasse totale persiste dans les négociations entre la Fraternité des policiers de Bromptonville et la partie patronale en vue du renouvellement de la convention collective des agents de la paix.

Alors qu'il n'y a pas si longtemps les deux parties parlaient de l'imminence d'une entente, la situation est maintenant toute autre, la Fraternité des policiers ayant décidé de recourir à un tribunal d'arbitrage pour trancher le litige.

Notre représentant de la Fraternité des policiers du Québec nous a dit que les propositions que nous avions acceptées étaient en deçà des autres offres obtenues

dans des villes de même dimension que Bromptonville. Nous accusons donc une baisse comparative aux autres.

C'est pour cela que nous avons décliné d'aller en arbitrage et aussi parce que les termes des offres patronales ont été changés en cours de route. Ce que nous avons accepté ne représente pas une convention collective puisque les deux parties n'ont pas apposé leur signature au bas d'un contrat," d'expliquer M. Richard.

Une première séance d'arbitrage a eu lieu lundi dernier. Deux autres séances sont d'ailleurs prévues avant la fin du mois d'octobre et ce n'est qu'à cette date que les deux parties seront fixées sur le litige les opposant.

Partie patronale

Le directeur général et secrétaire-trésorier de Bromptonville, M. Michel Dupont, croit pour sa part que l'acceptation par écrit des offres municipales est

aussi valable que la signature d'un nouveau contrat de travail.

"De notre côté, nous estimons que ce qui a été accepté antérieurement par le syndicat est aussi valable que la signature d'un nouveau contrat. Un article du Code du travail du Québec stipule que lorsqu'il y a signature d'une entente par la partie syndicale, la Commission d'arbitrage n'a pas à siéger. Pour nous, il y a entente. La Fraternité des policiers remet maintenant en cause toute la convention. Ils voulaient une clause spéciale pour le travail de nuit avant d'accepter nos offres. Le Conseil a accepté, par voie de résolution, de l'accorder cette clause. Et maintenant, ça ne va plus", de lancer M. Dupont.

Rappelons que la partie patronale accordait une augmentation salariale de 11 et demi p. cent pour la première année du contrat et 11% pour la deuxième.

La Fraternité des policiers de Bromptonville désire obtenir des augmentations de 15% pour chaque année du contrat.

## Le statut de zone désignée pour les Villes frontalières

# Tessier rencontrera Lalonde

**SHERBROOKE** — Le député Claude Tessier compte sur la tenue d'une rencontre avec le ministre Marc Lalonde, d'ici la fin de la semaine, pour le sensibiliser à la demande du milieu des Villes frontalières d'obtenir le statut de zone désignée.

"Et j'ai bonne confiance que la région va être désignée", a déclaré hier à La Tribune le député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead, selon qui, "autant la main-d'œuvre féminine, dans le cas de Jomac, que masculine, de l'ancienne Butterfield", pourra bénéficier des avantages consentis par le biais du programme de désignation des zones

dont l'économie est en plus mauvaise posture qu'ailleurs.

A cet effet, M. Claude Tessier espère que "le suçon va être assez gros pour attirer l'industrie dans la région. Mais il ne faudrait pas trop se faire d'illusion, car comme partout ailleurs, les investisseurs sont certes intéressés à venir, surtout avec des subventions de 50 pour cent, mais ils disent la plupart du temps: 'Attendez de voir la lumière au bout du tunnel avant d'y aller'. C'est pourquoi ça ne marche pas dans certaines zones désignées".

Plutôt prudent dans ses propos, le député fédéral n'a pu dire quand une décision

pourrait être prise par le gouvernement fédéral.

"Le ministre Marc Lalonde, qui préside le comité pour la désignation de zones, préférera peut-être attendre de voir les résultats dans les endroits déjà désignés avant d'en annoncer d'autres", a-t-il émis comme hypothèse. "Et puis, devait-il commenter en outre, il est bien possible que le projet Starobe soit lancé avec l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale, sans qu'il ne soit nécessaire de désigner la zone. Il est vrai, cependant, qu'il y aurait 20 pour cent en subventions au lieu de 50 pour cent."

Tout en soutenant qu'il compte "demander à Lalonde d'agir le plus vite possible", le député Claude Tessier n'avait aucun autre commentaire à faire hier, notamment suite aux propos tenus par le maire de Rock-Island, M. Jean-Louis Dupont, qui a vivement critiqué le gouvernement fédéral par sa lenteur. "A ce niveau, j'aime mieux ne faire aucun commentaire et ce, pour éviter de compromettre le dossier", a seulement noté M. Tessier.

**Achetons chez-nous!**

**61**

MERCERIE WELLINGTON NORD

**Jean-Louis Savard** L.T.E.E.

Cet automne 82 pour vous vêtir des pieds à la tête. • Bons prix • Qualité • Choix • Service à son meilleur.

René Simard conseiller en vente  
Charles Dion conseiller en vente  
Jean-Pierre Savard propriétaire  
Francine Savard propriétaire

**37 ANS A VOTRE SERVICE**

82089X

**POUR LES PRIX, LE SERVICE ET LA GARANTIE VOYEZ L'EXPERT... MONSIEUR Muffler**

**SILENCIEUX**  
Célèbre garantie Monsieur Muffler qui s'applique tant et aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre voiture.

**Garantie**  
Si c'est Monsieur Muffler... c'est garanti.

**4 POUR LE PRIX DE 3**

**SPÉCIAL D'AUTOMNE**  
Stocks complets d'amortisseurs Gabriel incluant les amortisseurs pour suspension MacPherson.

**VIDANGE D'HUILE**  
• Huile (jusqu'à 5 l)  
• Filtre à huile  
• Lubrification valables jusqu'au 30 novembre  
**\$9.95**

**GRATUIT**  
Lanterne de sécurité clignotante Monsieur Muffler.  
Avec l'achat de tout nouveau silencieux\*.  
\*à l'exception du remplacement déjà inclus à l'intérieur de la garantie Monsieur Muffler.

**MONSIEUR Muffler**

**1925, rue King Ouest 569-3605**

Ces offres sont valables jusqu'au 30 novembre 1982.  
HEURES D'OUVERTURE: lun. merc. 8 h à 18 h jeu. ven. 8 h à 20 h sam. 8 h à 13 h

Principales cartes de crédit acceptées.

81799

**Coup d'oeil...  
...sur le Québec**

**Poursuites maintenues**

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec maintiendra ses poursuites judiciaires contre 10 agents de la Gendarmerie royale du Canada relativement au vol de la liste des membres du Parti québécois en 73, et la date du procès devrait être fixée le 1er novembre. Il est toutefois prévisible que les avocats de la défense invoquent la décision rendue la semaine dernière en Cour supérieure du Québec par le juge Benjamin Greenberg pour soutenir que leurs clients ne peuvent recevoir un procès équitable à cause des remarques faites par le premier ministre René Lévesque, cet été, à l'Assemblée nationale.

**Cyclomoteurs menacés**

QUEBEC (PC) — En changeant dans une loi la définition du mot "cyclomoteur", le gouvernement du Québec menace le commerce des cyclomoteurs munis de pédales, estime un député libéral, M. Herbert Marx. Ce dernier estime que le gouvernement contribue ainsi à éliminer du marché un véhicule qui était sécuritaire et pratique, pour le remplacer par un véhicule beaucoup plus rapide. Le nouveau texte de loi ne précise plus, comme l'ancien, qu'un cyclomoteur doit être muni d'un pédalier. C'est ainsi que plusieurs cyclomoteurs à pédalier sont désormais classés comme motocyclettes, avec comme conséquence une hausse substantielle des frais d'enregistrement et d'assurance.

**Pas un gel...une baisse**

MONTREAL (PC) — S'il n'en tenait qu'au président de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, Claude Chagnon, ce n'est pas un gel des salaires qu'il demanderait aux 90.000 ouvriers de la construction mais rien de moins qu'une baisse de 10 p. cent de leur rémunération. "Les quelque \$100 millions ainsi épargnés pourraient servir directement à la relance de cette industrie qui connaît un taux de chômage de presque 25 p. cent dans certaines régions du Québec".

M. Chagnon, rejoint mercredi à LG-3, a déclaré sans ambages que, quant à lui, la situation économique dans l'industrie de la construction est catastrophique. "Tout le monde, à la grandeur du Québec, doit se serrer la ceinture pour relancer cette industrie qui ne va vraiment pas bien. Et, comme on le sait quand la construction ne va pas, rien va."

**Brutalités policières?**

MONTREAL (PC) — Les commissaires Jean Belleau et Réjean Breaud de la Commission de police du Québec auront à décider au cours des prochaines mois s'ils doivent retenir des accusations de brutalité portées à l'endroit de deux policiers de Longueuil. Au cours d'une journée d'audience tenue, mercredi, une plaignante, Mme Yolande Everell, et son ami, M. Jean-laude Desjardins, ont tour à tour affirmé avoir été bousculés, jetés par terre et frappés par les agents Alain Tremblay et Michel Ferrier. Selon la version des témoins, ces incidents seraient survenus après que M. Desjardins, alors au volant de son automobile, eut brûlé un arrêt réglementaire pour ensuite être intercepté par les deux policiers. De plus, l'automobiliste, pour avoir omis de boucler sa ceinture, s'était vu imposer une seconde contravention.

**L'avocat non coupable**

MONTREAL (PC) — L'avocat montréalais Raymond Léger, qui avait été cité pour outrage au tribunal par le juge Marc Choquette, le 9 septembre dernier, pour n'avoir pas été présent en Cour pour défendre l'un de ses clients à l'heure fixée, a été acquitté par le même magistrat, mercredi, suite aux explications données par le procureur. Tout en rappelant des opinions fréquemment émises, et particulièrement autorisées, voulant que l'absence d'un avocat au prétoire, alors qu'il doit normalement s'y trouver, constituait en soi un mépris de cour, le juge Choquette a signalé que l'on devait évidemment tenir compte des circonstances et des explications qui peuvent être subséquemment données par celui qui est impliqué dans pareil incident. Dans le cas de M. Léger, la cour a trouvé suffisante le fait qu'à la même heure où il devait se trouver en chambre 3.12, il avait été retenu par ses devoirs à l'endroit d'un autre client, dans une autre salle d'audience.

**Opposés au Livre blanc**

MONTREAL (PC) — L'Association des 1.800 cadres et gérants des commissions scolaires catholiques du Québec a rendu public, mercredi, sa réaction au Livre blanc de M. Laurin sur la restructuration scolaire. L'Association s'oppose à ce que l'école détienne un statut juridique de corporation; de plus, les cadres craignent que la nouvelle carte scolaire défavorise les anglophones et force une coexistence dans les écoles entre catholiques et protestants, francophones et anglophones. Selon le président de l'ACSQ, M. Bernard Myette, cette prise de position sera raffinée au conseil général de février prochain. Pour l'instant, les cadres estiment que les commissions scolaires doivent demeurer les gouvernements locaux même si leur composition pourrait être modifiée à l'avenir et faire place, aux côtés de commissaires élus, à des représentants des écoles du territoire. Les cadres pensant que la Loi 71 (1979) donne suffisamment de pouvoirs décisionnels aux écoles pour aménager leur vécu pédagogique et leur projet éducatif et que de petits aménagements supplémentaires de l'Etat seraient suffisants pour compléter ces pouvoirs de gestion. L'ACSQ affirme par ailleurs que les écoles doivent demeurer des entités "administratives" rattachées à un gouvernement local.

**Vente d'électricité aux E.-U.: l'entente devrait être signée en novembre**



Yves Duhaime, ministre de l'Énergie et des Ressources

QUEBEC (PC) — Hydro-Québec devrait signer au cours du mois de novembre une entente avec des Etats de la Nouvelle-Angleterre pour la vente de 35 milliards de kilowatts-heure d'électricité, un contrat estimé à \$4 milliards en dollars "courants" sur une période de 11 ans. Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, a confirmé la nouvelle entente lors d'une réunion du conseil des ministres.

Les discussions entre Hydro-Québec et NEPOOL (New-England Power Pool) se poursuivent depuis plusieurs mois et les états du Vermont et du Massachusetts se sont mis d'accord sur le tracé de la ligne de transmission. L'entente de principe devrait être ratifiée en novembre si aucun accrochage ne survient d'ici là, de souligner le ministre.

Hydro avait conclu un autre contrat, trois fois plus important, avec PASNY, le Power Authority of the State of New York. Le contrat prévoit la vente de surplus d'électricité entre 1986 et 1997. Le printemps dernier, l'entente de principe avait été signée.

Par ailleurs, le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, croit que les demandes de hausse de tarifs de sept à huit p.c. formulées par Hydro-Québec sont "raisonnables" compte tenu de la conjoncture économique. Il a ajouté cependant que le sujet devra être débattu au conseil des ministres.

Raisonné

**Sécurité renforcée à l'Assemblée nationale**

QUEBEC (PC) — La sécurité sera renforcée à l'Assemblée nationale qui demeurera cependant accessible à tous, d'après des directives qui viennent d'émettre le président Claude Vaillancourt.

Ces directives, élaborées après consultation avec les députés et les fonctionnaires, placent la sécurité et la protection des édifices de l'Assemblée nationale sous la direction du sergent d'armes et revalorisent le rôle des gardiens-constables.

Toute personne désirant assister aux travaux de l'Assemblée nationale ou de ses commissions, rencontrer un député ou visiter les lieux dans le cadre des visites organisées, pourra le faire. Mais, sauf si elle accompagne un député, elle devra s'enregistrer à la rentrée et à la sortie. Dans le cas d'un visiteur désirant rencontrer un député, le gardien vérifiera si le député est prêt à le recevoir.

Les députés, fonctionnaires et journalistes de la Tribune de la presse auront libre accès aux édifices de l'Assemblée nationale mais devront pouvoir fournir une preuve de statut sur demande.

Un protocole d'entente sera signé entre l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice et les autorités municipales permettant l'intervention de la Sûreté de Québec, de la Sûreté municipale et des pompiers.

L'Assemblée nationale, qui est la "maison du peuple" doit être accueillante, a dit M. Vaillancourt.

"Il est cependant de mon devoir de veiller à ce que ceux qui y travaillent, au premier rang desquels il faut placer les élus, puissent le faire en toute sécurité et tranquillité d'esprit."

**Des journalistes admis à voyager sans frais à bord des avions du gouvernement**

QUEBEC (PC) — En pleine période de restrictions budgétaires, le gouvernement vient de décider d'offrir la possibilité aux journalistes de voyager gratuitement à bord des avions gouvernementaux lorsqu'un ministre se rend dans une région éloignée.

La directive du conseil des ministres précise qu'un ministre peut inviter des journalistes, sans frais, lorsqu'il voyage dans quatre régions éloignées: la Gaspésie, l'Abitibi, la Côte-Nord et les Iles-de-la-Madeleine, en autant qu'il ne prive pas un député ou un fonctionnaire de sa place dans l'avion. Il arrive régulièrement

ment que les journalistes accompagnent un membre du gouvernement dans ce genre de tournée mais, jusqu'à présent, le voyage était facturé par la suite aux différents médias d'information. Le tarif était l'équivalent de ce qu'il en aurait coûté pour faire le même trajet avec un transporteur aérien privé.

Un communiqué du ministère des Transports expédié au président de la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale, M. J. Jacques Samson, indique que cette nouvelle politique vise à "assurer l'information du public dans les régions éloignées". Prié d'expliquer ce changement de cap, un porte-parole du cabinet du ministre des Transports a soutenu que cela n'impliquait aucun coût supplémentaire pour le gouvernement puisque l'avion se rend de toute façon dans ces régions.

**MAISONS D'ENSEIGNEMENT**

**cours de formation professionnelle pour adultes temps plein et subventionnés**  
LE STAGIAIRE PEUT RECEVOIR UNE ALLOCATION DE FORMATION

**NIVEAU SECONDAIRE**

TITRE DU COURS	ENDROIT	DEBUT	DUREE
<b>cours de débutant</b>			
BOUCHERIE (charcuterie)	Magog	1982-11-08	104 jrs
COMPOSITION A LA MACHINE ELECTRONIQUE	Sherbrooke	1982-11-01	105 jrs
<b>cours de perfectionnement</b>			
HORTICULTURE ORNEMENTALE	Sherbrooke	1982-11-01	125 jrs

**CONDITIONS D'ADMISSION**

Etre âgé d'au moins 16 ans au 30 juin 1982. Ne pas avoir fréquenté l'école régulière depuis un an. Satisfaire aux exigences de chaque cours.

**INCRPTION**

AU CENTRE D'EMPLOI DU CANADA DE VOTRE LOCALITE

POUR INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES, TEL.: 569-9761 Interurbains acceptés



la commission de formation professionnelle d'estrie

en collaboration avec LES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE



la vente d'automne

**CROWN DIAMOND**

ÉMAIL SEMI-LUSTRE d'intérieur au latex, blanc (05-100) pas plus de **12,88\$** les 4 litres

ÉMAIL VELOUTÉ d'intérieur au latex, blanc (01-509) pas plus de **18,88\$** les 4 litres

ÉMAIL SEMI-LUSTRE d'intérieur à l'alkyde, super blanc (01-404) pas plus de **19,88\$** les 4 litres

en toute confiance

\*Prix en vigueur pour le blanc seulement. Ces peintures peuvent être teintées dans une variété de tons pastel, moyennant un léger supplément

DEPOSITAIRES:

<b>Décor Denault</b> 811, rue Ste-Famille, Sherbrooke Tél.: 565-1228	<b>Ferronnerie Galt,</b> 2208 rue Galt ouest, Sherbrooke Tél.: 569-8819	<b>Gaston Côté Inc.</b> 1000, rue Gall est, Sherbrooke Tél.: 569-9841	<b>Adélarde Lehoux &amp; Fils Ltée</b> 1305 Ave Champlain Disraeli 418-449-2825	<b>Ferronnerie Normand Bégin</b> 201, rue Main est, Magog Tél.: 843-4773	<b>Ferronnerie Rodrigue</b> rue St-Joseph, Valcourt, Qué. 514-532-2453
--	---	---	---	--	--



**LA MEILLEURE MUSIQUE ET LA POSSIBILITE DE GAGNER DES PRIX EN ARGENT!**



Le maire de Sherbrooke  
Me Jacques O'Bready  
et les Membres du Conseil

Les municipalités de Sherbrooke et de Fleurimont s'associent avec enthousiasme pour inviter leurs citoyens à participer au 2e Salon Agro-Alimentaire.

Les autorités municipales souhaitent un franc succès aux organisateurs et aux bénévoles qui ont travaillé à la réalisation de ce 2e salon.



Le maire de Fleurimont  
M. Julien Ducharme  
et les Membres du Conseil



# Salon Agro-alimentaire de l'Estrie

7 • 8 • 9 • 10 Octobre

Centre Communautaire  
de Fleurimont  
(Aréna)  
1671 Chemin Duplessis



Aidons-nous... Achetons chez nous

## Nourrir l'Estrie, un défi ou une réalité...

Le Salon agro-alimentaire de l'Estrie n'existerait pas sans l'implication généreuse de plus de 200 bénévoles.